



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5564^e séance

Jeudi 9 novembre 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Voto-Bernales	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Gayama
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Shinyo
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M ^{me} Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/868)

Lettre datée du 7 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/869)

Lettre datée du 8 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/871)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/868)

Lettre datée du 7 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/869)

Lettre datée du 8 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/871)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Azerbaïdjan, de Cuba, de l'Égypte, de l'Espagne, de la Finlande, d'Israël, du Liban, de la Malaisie, du Maroc, de la Norvège, du Pakistan, du Soudan, de la Tunisie et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Carmon (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 novembre 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/873 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le jeudi 9 novembre 2006 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Sénégal une lettre datée du 8 novembre 2006, qui se lit comme suit :

« Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'être invité, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite S. E. M. Paul Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit en réponse aux demandes contenues dans les lettres datées des 6, 7 et 8 novembre 2006, adressées au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Qatar, de l'Azerbaïdjan et de Cuba et publiées sous les cotes S/2006/868, 869 et 871, respectivement.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques.

Je lui donne maintenant la parole.

M^{me} Kane (Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques) (*parle en anglais*): Hier, mercredi 8 novembre, dans la matinée, aux environs de 5 h 30, les forces israéliennes ont tiré entre 12 et 15 obus sur la partie nord-ouest de Beit Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza. Le pilonnage s'est poursuivi pendant 30 minutes et une maison a été détruite. Au moins 18 Palestiniens ont été tués, y compris huit enfants et sept femmes. Cinquante-cinq autres personnes ont été blessées.

Cet incident s'est produit après une opération militaire d'une semaine menée par les Forces de défense israéliennes (FDI) dans le nord de Gaza. L'opération, menée sous le nom de code « Nuages d'automne », a commencé aux premières heures du mercredi 1^{er} novembre, quand les FDI sont entrées dans Beit Hanoun avec des chars et des blindés. Les forces israéliennes y sont restées une semaine et y ont procédé à des arrestations, à des fouilles maison par maison et à des opérations militaires. Pendant cette période, les FDI ont contrôlé les entrées et sorties autour la ville de Beit Hanoun et ont imposé un couvre-feu strict à ses habitants. Selon les FDI, cette opération avait pour but « de prévenir et de faire cesser les tirs de roquettes contre Israël et d'endommager l'infrastructure des terroristes dans la zone de Beit Hanoun ». Les FDI se sont retirées de Beit Hanoun le mardi 7 novembre.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, 82 Palestiniens ont été tués au cours des opérations menées à Gaza entre les 1^{er} et 8 novembre. Parmi ces victimes, il y avait 21 enfants, 12 femmes et 49 hommes. Par ailleurs, 260 Palestiniens ont été blessés. D'après les FDI, 57 des personnes qui ont trouvé la mort à Gaza cette semaine étaient des « terroristes armés ». Les FDI ont également récupéré un grand nombre d'armes. Un soldat israélien a été tué et au moins un autre blessé pendant les opérations militaires à Gaza.

Au cours de la semaine, des militants palestiniens ont continué de tirer des roquettes en direction d'Israël. D'après le Gouvernement israélien, 52 roquettes et mortiers ont été tirés contre Israël entre le 31 octobre et le 6 novembre, dont 35 ont explosé en Israël, notamment dans les villes de Sderot et Ashkelon. Au moins quatre civils israéliens ont été blessés par ces roquettes. Au moins trois roquettes sont tombées aujourd'hui, mais on ne déplore aucun blessé.

La situation humanitaire à Beit Hanoun s'est détériorée au cours de la semaine. L'eau et l'électricité ont été coupées dans la plupart des quartiers de la ville, et des dégâts importants ont été causés aux infrastructures. Au moins 18 maisons, une mosquée et les bureaux d'une organisation non gouvernementale ont été démolis, tandis que 150 autres maisons, ainsi que neuf immeubles commerciaux ont été endommagés. L'hôpital a continué de fonctionner, mais les services de soins de santé primaires n'ont pu faire leur travail, étant donné que les membres du personnel de santé ne pouvaient pas quitter leur domicile.

Les organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge ont pu fournir des vivres, de l'eau, du lait en poudre, du carburant et des trousseaux d'hygiène à trois reprises au cours de la semaine, lorsque les FDI ont brièvement levé le couvre-feu pour permettre l'accès humanitaire. Le 3 novembre, deux volontaires membres du personnel paramédical de la Société palestinienne du Croissant-Rouge ont perdu la vie à la suite de tirs des FDI sur Beit Lahiya, alors qu'ils dispensaient des secours. Ces deux volontaires et leur moyen de transport portaient clairement l'emblème distinctif qui les plaçait sous la protection des Conventions de Genève.

Depuis le lancement de l'opération des FDI le 1^{er} novembre, l'ONU s'est mis en contact avec le Gouvernement israélien au plus haut niveau pour exprimer ses préoccupations au sujet de la situation à Gaza. Pendant le week-end, le Premier Ministre israélien a assuré au Secrétaire général que ne serait lancée aucune opération qui ne serait pas indispensable pour empêcher les militants de tirer des roquettes. Mardi, les FDI ont annoncé que l'incursion à Beit Hanoun prenait fin. Hier, pourtant, l'artillerie israélienne a poursuivi les attaques.

L'ONU a repris contact hier avec des membres du Gouvernement israélien pour réitérer l'appel à la retenue et réaffirmer la nécessité urgente de protéger les civils.

Le Secrétaire général a publiquement fait part de son effroi en prenant connaissance de l'incident d'hier et a adressé ses condoléances aux familles des victimes. Son Coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Alvaro de Soto, a également fait une déclaration le même jour. Hier, le Premier Ministre Olmert et le Ministre de la défense Peres se sont déclarés profondément attristés par les morts de civils palestiniens. Le Premier Ministre Olmert a également annoncé la suspension des tirs d'artillerie par les Forces de défense israéliennes dans l'attente d'une enquête sur les circonstances de ce dernier incident.

Hier, le Président palestinien Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Ismaël Haniyeh ont suspendu leurs pourparlers sur la création d'un nouveau Gouvernement palestinien « jusqu'à nouvel ordre ». Les pourparlers avaient été intenses la semaine dernière, et le Premier Ministre et le Président s'étaient en principe mis d'accord lundi sur une formule s'agissant de la composition et du programme du nouveau Gouvernement.

Dans l'intervalle, à Damas, Khaled Mashaal, le dirigeant exilé du Hamas, a appelé à de nouvelles attaques contre Israël. Il a exhorté les groupes de militants à se joindre au combat.

L'incident qui s'est produit à Beit Hanoun mercredi est épouvantable. Des hommes, des femmes et des enfants qui ne présentaient aucune menace ont été tués dans leurs maisons pendant leur sommeil. L'incident est d'une portée inhabituelle, mais ce n'est pas la première fois qu'une opération militaire israélienne menée dans les territoires palestiniens occupés cause un grand nombre de victimes civiles.

Le Secrétaire général a, à maintes reprises, exprimé sa profonde préoccupation quant au nombre croissant de décès causés par les opérations militaires israéliennes dans le nord de Gaza, étant donné que ces incursions causent inévitablement des victimes civiles. Le Secrétaire général a rappelé leurs obligations aux deux parties en vertu du droit international humanitaire relatif à la protection des civils dans les conflits armés, et exhorté une nouvelle fois le Gouvernement israélien à cesser sans délai ses opérations militaires à Gaza.

Le Secrétaire général a pris note du fait que le Gouvernement israélien avait annoncé qu'il procéderait à une enquête à la suite de cet incident, et attend avec intérêt ses premiers résultats. Nous pensons que cette enquête donnera non seulement à Israël la possibilité

de réfléchir aux conséquences militaires et opérationnelles évidentes de ses actions, mais également à sa politique générale de pressions militaires qui, de toute évidence, ne parvient pas à l'objectif souhaité, de mettre fin aux attaques de roquettes. Les Palestiniens ont plus que jamais besoin que cesse l'état de siège auquel ils sont soumis afin de voir à l'horizon une issue crédible et négociée.

L'ONU a, à maintes reprises, condamné les tirs de roquettes palestiniens. Nous renouvelons cette condamnation, notant qu'un grand nombre de roquettes ont été tirées sur Israël par les militants palestiniens la semaine dernière. Il est d'une importance cruciale que les forces palestiniennes responsables se mobilisent pour mettre fin aux attaques des militants. C'est une des raisons pour lesquelles l'ONU et ses partenaires du Quatuor continuent d'encourager les efforts du Président Abbas visant à mettre en place un Gouvernement d'unité nationale. Ce nouveau gouvernement est la meilleure manière pour les Palestiniens de s'attaquer au problème de l'ordre public.

Nous espérons qu'à la suite de la tragédie d'hier à Beit Hanoun, les Israéliens et les Palestiniens feront une pause et réfléchiront au fait que le conflit qui les divise ne sera pas réglé par la force et qu'il convient de trouver des moyens de parvenir aux négociations. Nous lançons donc de nouveau un appel en faveur d'une reprise du dialogue étant donné que c'est la seule voie pour sortir de la spirale de violence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois. Nos sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, le Conseil n'épargnera aucun effort pour examiner les nombreuses questions cruciales dont il est saisi pendant cette période. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur du Japon pour sa direction du Conseil pendant le mois d'octobre. Je voudrais également remercier Mme Kane de son exposé.

Avant de prononcer ma déclaration, je voudrais aussi remercier les membres du Groupe arabe, le Mouvement des pays non-alignés, l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et d'autres d'avoir demandé la convocation de cette séance opportune du

Conseil de sécurité. Les membres de ces groupes représentent la majorité écrasante des pays de l'ONU qui comptent sur le Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies.

La semaine dernière, Israël, la puissance occupante, a poursuivi et intensifié son agression militaire barbare contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza. Des violations flagrantes et des atteintes graves au droit international – des crimes de guerre – sont commises chaque jour par la puissance occupante contre la population civile palestinienne, y compris en ce moment même. Je pense qu'il convient de rappeler au Conseil que les meurtres délibérés causent d'immenses souffrances, de graves traumatismes et de sérieuses atteintes à la santé; les vastes destructions et l'appropriation de biens, non justifiés par les besoins militaires et commises illégalement et délibérément, figurent parmi les actes considérés comme de graves violations de la quatrième Convention de Genève.

À cet égard, en violation flagrante de la Convention, qui régit l'occupation militaire, et des autres dispositions pertinentes du droit international, Israël continue de faire un usage disproportionné et aveugle de la force contre les civils palestiniens, tuant des hommes, des femmes et des enfants, et détruisant de manière injustifiable les maisons et les propriétés palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza. Sans défense et sans la protection de la communauté internationale, le peuple palestinien continue de subir la sauvagerie des politiques et pratiques meurtrières et violentes de l'occupation israélienne.

Le massacre de civils palestiniens innocents perpétré hier par les forces d'occupation israéliennes à Beit Hanoun au nord de la bande de Gaza est l'illustration la plus récente et la plus révélatrice du comportement maléfique et barbare de la puissance occupante. Alors que les victimes dormaient dans leurs lits sans protection, les chars israéliens ont lancé un déluge d'obus sur le quartier résidentiel d'Al-Kafaraneh. Ce massacre a coûté la vie à 19 civils palestiniens dont 16 membres d'une même famille – la famille Al-Athamneh. Parmi les victimes, il y avait un bébé d'un mois, un bébé d'un an, sept enfants et six femmes. Les survivants de l'attaque se sont réveillés devant un horrible spectacle, un bain de sang et des corps déchiquetés éparpillés dans leur quartier.

Jusqu'à maintenant, le personnel médical palestinien n'a pas été en mesure d'identifier de nombreuses victimes étant donné que le nombre d'engins explosifs utilisés par la puissance occupante et leur caractère non conventionnel ont causé des brûlures graves et provoqué le démembrement de la majorité des victimes dont les corps sont déchiquetés. Les médecins exerçant dans la bande de Gaza insistent sur le fait que ces types de blessures graves sont causées par les armes les plus meurtrières utilisées ces six derniers mois par Israël, la puissance occupante, contre la population assiégée de Gaza.

C'est du terrorisme, du terrorisme d'État. Ce sont des crimes de guerre dont les auteurs doivent rendre compte au titre du droit international. Ce à quoi nous avons assisté aujourd'hui, et au cours des derniers jours et des derniers mois—le sang de civils palestiniens répandu dans la rue, la démolition de leurs maisons, et leur humiliation constante, leurs souffrances et leurs punitions collectives—est exactement ce à quoi le peuple palestinien est soumis depuis les presque 39 ans d'occupation violente d'Israël. C'est un barrage constant de crimes de guerre, de terrorisme d'État et de violations systématiques des droits de l'homme pour lesquels la communauté internationale doit tenir responsable la puissance occupante. Il faut mettre fin à l'impunité d'Israël et à son mépris du droit. Les droits du peuple palestinien qui découlent du droit international, notamment son droit à être protégé en tant que population civile vivant sous occupation, doivent être reconnus.

Le dernier massacre de Beit Hanoun s'est produit moins de 24 heures après que les forces israéliennes d'occupation eurent déclaré avoir mis à fin à leur agression dans la région, qui dure depuis le 1^{er} novembre 2006. La puissance occupante poursuit ses attaques militaires, détruisant aveuglément des familles et des vies.

Au cours des huit derniers jours seulement, les forces israéliennes d'occupation ont tué plus de 100 et blessé plus de 350 Palestiniens. Depuis fin juin, plus de 450 Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza, faisant de la mort, du deuil et de la souffrance une réalité presque quotidienne pour la population de Gaza. En effet, l'effusion de sang et les pertes imputables à la puissance occupante sont immenses, Israël ayant enfreint toutes les obligations qui, en tant que puissance occupante, lui incombent en vertu du droit international. Il a violé de manière flagrante toutes les

normes du droit international, notamment en matière d'aide humanitaire et de droits de l'homme.

À vrai dire, l'un des aspects les plus regrettables des événements qui se produisent actuellement à Gaza est le fait que la Palestine a adressé d'innombrables lettres à tous les membres du Conseil de sécurité, et le Conseil n'a rien fait. Dans ces lettres, nous décrivions le drame que le peuple palestinien est contraint de vivre en raison des actions barbares de la puissance occupante. Nous avons également averti la communauté internationale qu'à défaut d'exiger clairement et fermement d'Israël qu'il mette fin immédiatement à son agression militaire, le carnage se poursuivrait parmi le peuple palestinien.

Le Président Mahmoud Abbas a également lancé un avertissement, exhortant à plusieurs reprises le Conseil de sécurité et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités et à mettre fin aux crimes barbares d'Israël. Malgré cela, le Conseil de sécurité n'a rien fait. Il n'a pas su préserver la paix et la sécurité internationales. Il n'a pas su protéger la vie de centaines de civils palestiniens. Cette tolérance à l'égard des actes barbares commis par la puissance occupante crée un sentiment d'impunité chez les Israéliens.

Il convient de souligner que tout cela s'est produit alors que le Président Mahmoud Abbas recherchait un accord entre tous les Palestiniens pour parvenir à l'unité nationale et promouvoir le calme. Le Président Abbas continue de privilégier la voie diplomatique afin de sauver de nombreuses vies du côté palestinien et aussi du côté israélien. Israël a néanmoins répondu à cet appel en infligeant davantage de souffrances et de pertes au peuple palestinien et en déstabilisant encore plus la situation dans le territoire palestinien occupé et, au-delà, dans l'ensemble de la région, transformant cette situation en menace contre la paix et la sécurité internationales.

Nous n'acceptons pas les « regrets » et les « excuses » que les représentants d'Israël ne cessent d'exprimer pour les atrocités qu'ils commettent contre notre peuple. Ils regrettent, bien évidemment, d'avoir causé la mort de civils, notamment d'enfants. Israël est toujours prompt à tenir un double langage. Quelle nation civilisée n'en ferait pas autant? Toutefois, dans le même esprit, ses forces occupantes continuent de commettre crime après crime en toute impunité. Un criminel traduit devant la justice implore souvent ses juges, en exprimant ses regrets les plus sincères. Toutefois, dans un système judiciaire digne de ce nom,

des regrets ne suffisent pas et le juge lui dira : « Il ne suffit pas de regretter. Vous devez être puni. » Voilà pourquoi les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes devant la justice.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, tuer et blesser volontairement des civils constituent une infraction grave au droit international – un crime de guerre. Il ne fait donc aucun doute qu'Israël commet continuellement des crimes de guerre contre le peuple palestinien. En conséquence, il est temps que le Conseil de sécurité agisse d'urgence, sous peine de compromettre gravement sa crédibilité. Combien de Palestiniens devront-ils encore être tués pour qu'il se décide à agir? Combien de familles palestiniennes devront-elles être anéanties par la puissance occupante?

Cette situation n'a que trop duré. Le Conseil de sécurité ne peut plus se taire et rester passif alors que la vie des Palestiniens est en jeu. Si le Conseil de sécurité manque à ses obligations et ne met pas fin à l'agression israélienne, il ne fera que renforcer l'impunité de la puissance occupante, provoquant la mort d'autres Palestiniens innocents. Nous sommes convaincus que ce n'est pas ce que veulent les membres du Conseil de sécurité.

Nous exhortons de nouveau la communauté internationale à condamner fermement l'agression en cours contre Beit Hanoun et le massacre qui s'y déroule. Nous exigeons la fin immédiate de cette agression et le retrait immédiat des forces d'occupation sur les positions qu'elles occupaient avant le 28 juin 2006. En outre, nous demandons l'ouverture d'une enquête sur ce massacre, l'instauration d'un cessez-le-feu réciproque et l'envoi, par l'ONU, d'une force d'observation pour en contrôler l'application.

La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit exiger du Gouvernement israélien qu'il respecte les obligations juridiques et politiques qui lui incombent en vertu du droit international. Il doit veiller à ce qu'Israël respecte les principes de la Quatrième Convention de Genève et mette fin totalement à son agression militaire dans le territoire palestinien occupé. Le peuple palestinien, en particulier ses enfants, attend la réponse du Conseil.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui en raison de l'aggravation de la situation à Gaza, qui résulte des agressions terroristes incessantes contre Israël et de la riposte d'autodéfense de mon pays. Au cours de l'opération, un événement tragique s'est produit, à savoir la mort

accidentelle de civils à Beit Hanoun. En dépit des doutes que l'Observateur de l'OLP vient d'émettre sur notre réaction publique à cet événement, je tiens à vous assurer, Monsieur et les autres membres du Conseil de sécurité, que le Gouvernement et le peuple israéliens regrettent sincèrement la mort de ces civils innocents. Nous sommes profondément attristés par cette tragédie. Une aide humanitaire d'urgence et des soins de premier secours pour les blessés ont été proposés à l'Autorité palestinienne. En outre, nous avons immédiatement demandé l'ouverture d'une enquête et la cessation des tirs d'artillerie. Je tiens à assurer le Conseil qu'Israël met tout en œuvre pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

Bien que les civils palestiniens aient vraisemblablement trouvé la mort sous le feu israélien dans cet incident, ils sont en réalité les victimes du Hamas et de ses actes terroristes. La guerre, – car ces temps douloureux ne sont rien d'autre qu'une guerre, une guerre contre le terrorisme –, apporte son lot d'accidents regrettables. Toutefois, si les Palestiniens cessaient leurs actes terroristes contre les Israéliens et si Israël n'était plus la cible des roquettes Qassam et des obus de mortier tirés depuis Gaza, le drame de Beit Hanoun ne se serait jamais produit. Une seule décision s'impose : le Gouvernement de l'Autorité palestinienne ne doit décider de ne plus recourir au terrorisme pour parvenir à ses fins.

Lorsque Israël s'est retiré de Gaza il y a plus d'un an, nous avons, avec la communauté internationale, attendu de voir comment les Palestiniens saisiraient cette occasion historique. Allaient-ils prendre en main leur destin et en profiter pour améliorer leurs conditions de vie? Allaient-ils se diriger vers la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël comme voisin?

Malheureusement, la réalité s'est avérée tragiquement toute autre : Gaza est devenue un centre de commandement pour les organisations terroristes; Gaza est devenue une plateforme de lancement des attentats terroristes; Gaza est devenue un rouage de la machine terroriste des maîtres qui en tirent les ficelles.

Depuis qu'Israël a quitté Gaza, plus de 1 000 roquettes Qassam et obus de mortier ont été tirés sur les communautés israéliennes du sud, et cela, je le répète, uniquement depuis qu'Israël a quitté Gaza. La contrebande d'armes, grâce à des tunnels creusés à plusieurs mètres sous terre, se poursuit également. Le

caporal Gilad Shalit reste prisonnier aux mains des terroristes.

Le Gouvernement du Hamas refuse de souscrire aux trois principes énoncés par le Quatuor et adoptés par la communauté internationale, à savoir reconnaître Israël, renoncer à la violence et respecter les accords déjà conclus.

Mais l'insolence du Hamas est pire encore que son mépris pour les obligations qui lui incombent. Il faut écouter attentivement les propos de l'actuel Premier Ministre palestinien, Ismail Haniyeh, qui dit :

« Le langage du sang est mon langage, et il n'y a rien d'autre que le sang. J'ai abandonné l'art de la parole pour laisser parler les mitrailleuses. »

Et que dire du Ministre des affaires étrangères du Hamas, Mahmoud al-Zahar quand il déclare :

« Ni la libération de la bande de Gaza ni la libération de la Cisjordanie ou même de Jérusalem ne nous suffiront. Le Hamas continuera la lutte armée jusqu'à la libération de toutes nos terres. Nous ne reconnaissons pas l'État d'Israël ni son droit à détenir ne serait-ce qu'un pouce de la Palestine. »

Israël proteste auprès du Conseil de sécurité et de ses membres depuis plusieurs semaines maintenant, les alertant et les mettant en garde contre les dangers croissants à Gaza et contre l'escalade des activités terroristes, mais en vain.

Israël a maintes fois été prié de faire montre de retenue. On nous a dit que nous devons laisser aux dirigeants palestiniens modérés le temps et l'espace leur permettant de contenir le Hamas et d'autres organisations terroristes. Mais je voudrais demander au Conseil combien de temps faut-il? Quand est-il acceptable de dire « Non, c'est assez »? Après 1 000 roquettes? Après 2 000 roquettes? Quand est-ce que trop c'est trop?

Si nous avons bien appris une chose depuis que nous nous sommes retirés de Gaza, c'est que les longs débats, les déclarations publiques à la presse et même les résolutions ne peuvent changer la réalité à Gaza aujourd'hui; seule l'action le peut. Cette action passe avant tout par le renoncement à la terreur et la fin de la violence contre Israël.

Les dirigeants palestiniens ne peuvent pas revendiquer leurs droits nationaux et refuser d'assumer leur responsabilité nationale. Ils ne peuvent pas faire

reposer leur politique sur la haine, et ils ne peuvent pas approuver le terrorisme. L'Autorité palestinienne doit être tenue pour responsable de ce qui se passe sur son territoire et au sein de sa population.

Une fois encore, que les choses soient bien claires pour tout le monde : Israël ne prend pas les civils pour cible. L'ennemi d'Israël n'est pas la population palestinienne. Notre ennemi ce sont les terroristes qui s'en prennent à nos ressortissants. L'équation est simple : si les attentats terroristes menés depuis Gaza cessent, Israël n'aura plus besoin de recourir à la légitime défense.

L'espoir, les promesses et le changement indispensable attendu d'urgence sur le terrain ne pourront venir que de ceux qui comprennent le coût de la terreur et apprécient les bienfaits de la paix. Cela commence par la reprise de notre engagement à l'égard de la solution prévoyant deux États et par l'acceptation du principe fondamental selon lequel les droits de chaque peuple doivent être réalisés dans leur propre patrie.

La communauté internationale doit rejeter les éléments terroristes présents au sein de l'Autorité palestinienne et parmi les dirigeants palestiniens. Dans le même temps, elle ne doit pas laisser les modérés se cacher derrière les terroristes. Elle doit appeler les dirigeants modérés à remplir leurs mandats et à prendre le contrôle. Certes, il pourrait bien être désagréable, voire dangereux, de démanteler et de mettre hors la loi les groupes terroristes. Mais c'est ça être un dirigeant national, et c'est ce que les dirigeants nationaux font. Lorsque l'on veut des droits nationaux, il faut assumer ses responsabilités : reconnaître Israël, renoncer à la violence et respecter les accords déjà passés.

Laisser le statu quo se poursuivre et permettre au terrorisme de continuer sauvagement en toute impunité n'est pas seulement de la négligence, mais revient à mettre en danger, de manière irréfléchie, les chances de paix, l'avenir de la région et les fondements mêmes de la dignité humaine et du droit à la vie.

Au Liban, il y a d'amples raisons d'être optimiste. Aujourd'hui, pratiquement trois mois après l'adoption par le Conseil de la résolution 1701 (2006), nous assistons à une évolution positive de la situation dans le sud du pays. La résolution 1701 (2006) a envoyé le message clair et sans ambiguïté que la communauté internationale ne tolérerait pas la présence d'un État dans l'État, qu'il s'agisse du Hezbollah ou de toute autre organisation terroriste. La force de cette

conviction et cette résolution représentent une mise à l'épreuve pour le Conseil. Des rencontres tripartites et une coordination élémentaire commencent à voir le jour. Nous avons assisté à un événement historique avec le déploiement de l'armée libanaise sur l'ensemble de son territoire. Aujourd'hui, le Liban a une adresse parfaitement claire, c'est le Gouvernement libanais.

Il ne faut pas toutefois crier prématurément victoire. Le succès ne sera jugé qu'à l'aune de la pleine application de la résolution 1701 (2006). À ce titre, il faut avant toute chose que nos soldats kidnappés, Udi Goldwasser et Eldad Regev, soient relâchés immédiatement et sans condition. M^{me} Karnit Goldwasser, l'épouse de Udi Goldwasser, est présente avec nous ce matin dans la salle du Conseil. Elle est ici pour rappeler aux membres du Conseil qu'en votant pour la résolution 1701 (2006), ils se sont engagés à mettre tout en œuvre pour la libération de nos soldats kidnappés. Il s'agit d'une crise humanitaire de la plus grande urgence, et nous demandons au Conseil d'honorer cette promesse et d'obtenir leur libération.

Deuxièmement, nous devons garantir la force et l'efficacité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et veiller à ce que l'armée libanaise continue et maintienne son déploiement sur l'ensemble du territoire.

Troisièmement, il faut se préoccuper de la contrebande d'armes à la frontière entre le Liban et la Syrie. Le réarmement du Hezbollah ne viole pas seulement l'esprit et la force de la résolution 1701 (2006), mais il place l'ensemble de la région en danger immédiat. La politique sur ce point doit être sans équivoque. L'embargo doit être respecté, et les personnes qui l'enfreignent doivent rendre des comptes.

Tels sont les sujets de préoccupation que, nous l'espérons, le Conseil continuera de surveiller.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter leur déclaration à cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je prends la parole en ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois en cours.

Je voudrais tout d'abord, au nom du Groupe des États arabes, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'urgence du Conseil pour examiner la question des agressions israéliennes répétées dans la bande de Gaza et dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Groupe des États arabes a demandé la tenue de cette séance suite à la grave escalade au début de ce mois des opérations militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé.

La toute dernière attaque israélienne a fait, en l'espace d'une semaine, plus de 50 morts et des centaines de blessés parmi les civils dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Elle a ravagé des équipements collectifs d'une importance vitale, manquant ainsi gravement au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme. Surtout, cette attaque contrevient aux dispositions pertinentes de la Quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les répercussions des opérations militaires israéliennes se font ressentir dans de nombreux secteurs de la bande de Gaza et de Cisjordanie. Gaza est devenue une immense prison où la population, incapable de subvenir à ses besoins de base et de circuler librement, voit ses conditions de vie se détériorer davantage.

L'usage excessif et démesuré de la force armée et d'autres pratiques illégales, dont le fait de prendre délibérément pour cible les civils, comme dans le cas de la manifestation pacifique de femmes à Beit Hanoun, prouvent bien que la campagne militaire dépasse l'objectif affiché. Cette campagne s'inscrit dans la politique d'assassinat, de répression, d'intimidation et de châtement collectif qu'Israël, Puissance occupante, poursuit à l'encontre du peuple palestinien. S'il cherche à défendre ses civils, Israël n'a aucune raison de recourir à ces pratiques excessives et illégales et de violer le droit humanitaire, entravant, du même coup, le processus de paix.

Il est vraiment troublant que la communauté internationale garde le silence devant l'agression patente et disproportionnée à laquelle la Puissance occupante se livre contre les Palestiniens sans défense. Ce silence ne peut qu'encourager Israël à lancer de nouvelles attaques contre le peuple palestinien, qui ont atteint un paroxysme hier, où, devant le monde entier,

près d'une vingtaine de civils ont trouvé la mort et plus de 40 ont été blessés dans les tirs d'obus d'artillerie effectués contre un quartier résidentiel. La plupart de ces victimes étaient des femmes et des enfants. Cet événement est le prolongement des incessantes violations commises par la Puissance occupante dans les territoires occupés, et qui, depuis le début de l'année, ont provoqué la mort de plus de 100 enfants palestiniens.

Les violations patentes dont Israël continue de se rendre coupable au mépris du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité érodent la crédibilité de l'Organisation tout en diffusant un sentiment de frustration et de désespoir qui desservent la cause de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Par conséquent, le Conseil doit assumer sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales en faisant cesser au plus vite la violence dans les territoires occupés. Nous prions également le Secrétaire général d'élaborer à l'attention du Conseil un rapport sur l'agression israélienne dans les territoires palestiniens occupés. Nous appelons une nouvelle fois au cessez-le-feu immédiat dans les territoires occupés et au déploiement d'une force d'observation internationale. En outre, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre des mesures effectives et concrètes en vue de relancer le processus de paix au Moyen-Orient sous tous ses aspects et de reprendre les négociations de paix, conformément aux accords conclus jusqu'ici et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route et des autres éléments du cadre de référence. Nous demandons également que toutes les parties reçoivent des garanties et des encouragements pour mettre en œuvre ces accords et lever tous les obstacles à une paix durable et globale. Enfin, nous demandons au Conseil d'examiner sérieusement le projet de résolution que nous avons présenté dans ce sens.

Je voudrais maintenant, en ma qualité de représentant du Qatar, faire une déclaration au nom de la délégation du Qatar.

Au moment même où la situation humanitaire du peuple palestinien se détériore gravement, du fait du blocus imposé par les autorités d'occupation israéliennes, qui foulent aux pieds ses droits les plus fondamentaux, le Gouvernement israélien intensifie, depuis le début du mois, ses opérations militaires dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, et ce dans des proportions inouïes.

Il a littéralement transformé en champ de bataille la bande de Gaza, dont les habitants, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées, se trouvent exposés à de graves dangers. Tout cela a abouti, hier, à un massacre contre des civils innocents : 21 personnes ont été tuées et plus de 55 blessées à Beit Hanoun en violation des normes et conventions internationales, y compris le droit international humanitaire et la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Les victimes sont essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées.

Il est primordial que le Conseil prenne des mesures pour régler cette crise aiguë et qu'il assume ses responsabilités, s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales et de protéger les civils contre le meurtre, la destruction et la violation des droits de l'homme. Il incombe au Conseil d'accorder à cette question toute l'attention voulue. Nous n'aurions jamais imaginé que, face à une telle escalade, le Conseil resterait sans rien faire, sans même remuer le petit doigt pour mettre fin à la violence et faire avancer le processus de paix. Il est paradoxal que le Conseil accorde une plus grande attention à des questions moins urgentes tout en laissant de côté un problème crucial et lourd de répercussions et d'incidences au plan international et régional.

Le siècle dernier a vu l'éclatement de nombreux conflits que le Conseil s'est véritablement évertué à résoudre. En revanche, le conflit qui s'est déclaré au Moyen-Orient continue de faire rage. Aujourd'hui, la crise qui sévit dans notre région a atteint son paroxysme et, tandis que le sang d'innocents continue de couler sans tarir, le pouls du processus de paix s'accélère et se ralentit en fonction du climat politique qui règne dans certaines capitales. Le processus de paix est tantôt au point mort, tantôt à l'arrêt total, ce qui érode la confiance populaire et conduit à un sentiment général de frustration et de désespoir. Cela nous force à marquer un temps d'arrêt pour réfléchir sérieusement aux raisons de l'échec et de la paralysie du processus de paix qui alimentent la spirale de la violence et de la riposte.

Tous les actes de violence, de provocation, d'incitation et de destruction doivent être condamnés, quels qu'en soient les auteurs. Il est proscrit de verser le sang d'une personne, qu'elle soit arabe, israélienne ou autre. Face à cette tragédie, il apparaît donc impératif de reprendre au plus vite les efforts tendant à trouver un règlement pacifique, global et durable à la crise du Moyen-Orient et donc à qui en est le nœud, la

question de Palestine, conformément au cadre de référence international, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Feuille de route, tout en admettant l'impossibilité de servir une cause au moyen de bombes. L'expérience montre qu'à notre époque, les armées et les murs de séparation ne peuvent plus à eux seuls protéger les citoyens, surtout dans une région comme le Moyen-Orient. Nous devons donc rechercher des moyens efficaces de parvenir à la sécurité, tout en reconnaissant que la crise du Moyen-Orient ne peut pas être réglée par la force, mais plutôt par le dialogue et le bon sens.

Pour terminer, je voudrais interpellier le Conseil sur la question suivante : pourquoi le Conseil examine-t-il des questions de moindre importance et de moindre gravité avec beaucoup de sérieux et de détermination, tandis que cette question très grave – le conflit arabo-israélien, qui menace la sécurité de la région tout entière – ne reçoit pas une telle attention, même quand la région du Moyen-Orient dans son ensemble connaît des conditions graves et critiques, connues de tous? J'attends avec intérêt une réponse à cette question.

S'il y a une tentative d'usurper la volonté d'un peuple, nous n'acceptons pas cela comme étant la volonté du Conseil. Nous allons œuvrer à l'adoption dès que possible du projet de résolution que nous avons fait distribuer aux membres du Conseil. Nous espérons voir le Conseil adopter une approche unitaire et sincère sur cette grave question.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance, et remercier également M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale, pour son exposé sur les faits les plus récents survenus dans le territoire palestinien occupé.

L'opération militaire israélienne menée depuis une semaine dans le territoire palestinien occupé – soi-disant pour faire cesser les tirs de roquettes sur Israël – a fait, comme les autres incursions semblables, des victimes parmi la population civile palestinienne. Après la dernière attaque en date, menée le mercredi 8 novembre, on a compté 18 morts palestiniens, dont huit enfants et sept femmes, et jusqu'à 40 blessés, à Beit Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza. Nous condamnons cette attaque et exprimons notre profonde consternation face aux pertes en vies humaines et aux dégâts matériels. Nous exprimons nos sincères condoléances et tout notre soutien au Président Abbas,

à l'Autorité palestinienne et aux familles endeuillées des victimes.

L'issue désastreuse de cette dernière opération militaire, et d'autres par le passé, a montré qu'il est impossible de mener de telles attaques dans une zone aussi densément peuplée que la bande de Gaza sans tuer et blesser des civils innocents et provoquer des dégâts matériels collatéraux. Nous avons pris acte des regrets exprimés par le Gouvernement israélien au sujet de cet incident et nous espérons voir rapidement publiées les conclusions des enquêtes promises par le Gouvernement israélien sur cette tragédie.

Des attaques de cette nature ont par le passé provoqué des représailles qui ont occasionné davantage de chaos et alimenté le conflit entre la Palestine et Israël, et le cycle de provocations violentes qui continue dans la région n'a pas pris fin. Nous tenons par conséquent à saisir cette occasion pour appeler le peuple palestinien à faire montre de la plus grande retenue et à éviter toute vengeance sous la forme d'attaques contre Israël.

Il devrait maintenant être clair aussi bien pour la Palestine que pour Israël que les tirs de roquettes et le lancement d'opérations militaires n'ont pas atteint l'objectif souhaité, à savoir d'empêcher la poursuite d'attaques sur le territoire de l'un et de l'autre. Ces actions ont provoqué une escalade supplémentaire des hostilités et aggravé les souffrances de leur propre peuple. À cet égard, ma délégation voudrait rappeler aux deux parties les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire relatif à la protection des civils dans les conflits armés.

En raison de l'atmosphère d'extrême tension qui règne au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité doit agir avec célérité et demander que cessent les opérations militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Par ailleurs, nous attendons aussi du Conseil qu'il lance un appel aux Palestiniens pour qu'ils cessent les tirs de roquettes contre des cibles israéliennes, qui attirent inévitablement des frappes militaires.

Nous partageons l'avis selon lequel la violence n'est pas une solution au conflit du Moyen-Orient, au cœur duquel figure la question palestinienne. Une action efficace du Conseil de sécurité pour parvenir à une cessation immédiate des hostilités sera un pas important dans la recherche d'une solution à ce problème. Nous ne pensons pas que la communauté internationale ait accordé dernièrement toute l'attention qu'il mérite à ce conflit qui perdure depuis

si longtemps. Le Conseil de sécurité doit désormais se décider à œuvrer assidûment au règlement de la question palestinienne sur la base de ses propres résolutions et conformément à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe, afin d'appliquer le règlement prévoyant deux États, dont un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël dans des frontières internationalement reconnues.

M. de La Sablière (France): Je remercie M^{me} Angela Kane de son exposé et m'associe à l'intervention que prononcera tout à l'heure la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Je voudrais d'abord exprimer la vive émotion de mon pays après les événements tragiques de ces derniers jours, qui ont coûté la vie à de très nombreux civils palestiniens dans la bande de Gaza, et en particulier hier dans la localité de Beit Hanoun. Au nom des autorités françaises, je souhaite présenter mes profondes condoléances aux familles des victimes palestiniennes. La France souhaite que la lumière soit faite le plus rapidement possible sur les circonstances de cette attaque. Il revient au Secrétaire général de définir les modalités d'une éventuelle enquête indépendante. Comme le Secrétaire général, nous appelons Israël à mettre immédiatement un terme à ses opérations militaires dans la bande de Gaza.

La France, d'une manière générale, réitère sa condamnation des tirs d'artillerie israéliens indiscriminés dans des zones habitées. De telles actions, qui mettent en danger les populations civiles et violent le droit international humanitaire, et notamment les conventions de Genève, doivent cesser. Le droit légitime d'Israël à exercer la défense de ses citoyens doit s'exercer dans le plein respect du droit international humanitaire.

La France condamne par ailleurs la poursuite des tirs de roquettes en direction du territoire israélien, ainsi que les appels de certains groupes armés palestiniens à la reprise des attentats-suicide. L'Autorité palestinienne a le devoir d'assurer l'ordre public et de lutter contre le terrorisme. Nous renouvelons notre soutien aux efforts du Président Abbas en vue de renforcer le consensus national palestinien et de former un Gouvernement dont la plate-forme politique reflète les principes du Quatuor et du processus de paix.

Ainsi que le Ministre des affaires étrangères l'a dit en septembre, dans cette enceinte, il n'y a pas de

solution militaire au conflit israélo-palestinien. La violence ne peut qu'alimenter les frustrations, le ressentiment, les haines. Elle risque d'entraîner la région dans une nouvelle escalade dangereuse. Plus que jamais, les deux parties doivent faire preuve d'esprit de responsabilité. Elles doivent s'abstenir de toute action qui pourrait compliquer la recherche d'une solution politique, au moment où l'apaisement et la reprise du dialogue doivent être l'objectif de tous.

La communauté internationale, le Quatuor au premier chef, doit s'impliquer sans délai dans le règlement de ce conflit qui demeure central dans la région. La tragique escalade constatée ces derniers jours confirme la nécessité d'une réunion urgente du Quatuor, dans le prolongement des engagements pris à New York en septembre, afin de relancer les perspectives de paix. Il n'y a pas d'alternative à la création d'un État palestinien viable, démocratique et souverain, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël.

Compte tenu de l'accumulation préoccupante du nombre de victimes civiles au cours des derniers mois, nous nous interrogeons sur la mise en place éventuelle d'un mécanisme de protection des populations civiles. Il nous semble qu'une réflexion collective devrait s'engager, en liaison avec le Secrétaire général, sur les différentes options envisageables. La prochaine réunion du Quatuor pourrait en fournir le cadre. La France, avec ses partenaires de l'Union européenne, continuera d'œuvrer en faveur d'une solution globale, juste et durable fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de la terre contre la paix, ainsi que sur l'Initiative de paix arabe.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier la Sous-Secrétaire générale Angela Kane de son exposé et de son actualisation de la situation à Gaza, et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé et de présider cette séance pour examiner de manière constructive l'évolution récente dans la région.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée sous peu par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je limiterai par conséquent ma déclaration aux observations suivantes.

La Slovaquie est profondément préoccupée par la récente montée de la violence à Gaza et tout particulièrement par l'opération militaire israélienne

choquante d'hier, qui a fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils palestiniens. Nous déplorons vivement toute action qui aboutit à un nombre aussi épouvantable de victimes civiles et appelons Israël à mener des efforts sérieux pour enquêter sur cet événement tragique. Des résultats concrets sont nécessaires d'urgence.

Bien que nous considérons qu'Israël a le droit de se défendre contre le terrorisme et ses auteurs, sa riposte doit toujours être proportionnée et tout doit être mis en œuvre pour éviter la perte de vies innocentes. À cet égard, nous appelons Israël à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie des populations civiles, conformément aux dispositions du droit international humanitaire.

Nous demandons aussi instamment à l'Autorité palestinienne de prendre toutes les mesures nécessaires et de déployer tous les efforts possibles pour trouver et libérer le soldat israélien enlevé et pour prévenir d'autres attaques militaires et terroristes contre Israël, notamment le tir de roquettes contre les agglomérations israéliennes. Nous appuyons l'autorité du Président Mahmoud Abbas et les efforts qu'il déploie pour réaliser cet objectif et pour promouvoir l'unité nationale entre les Palestiniens. Nous espérons que le Gouvernement palestinien coopérera à cette fin.

Nous prenons également note des nombreux efforts déployés par le Président Abbas, que nous appuyons, pour former un gouvernement d'unité nationale. Nous espérons qu'un tel gouvernement sera attaché aux principes du Quatuor et que sa plate-forme politique permettra la reprise rapide, ainsi que la poursuite, du dialogue pour trouver un règlement au conflit du Moyen-Orient.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre soutien à un règlement juste, globale et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des négociations entre les deux parties. La Slovaquie appuie pleinement le règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Afin de progresser dans la mise en œuvre de la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, les deux parties doivent accepter les obligations et les accords antérieurs, reprendre un dialogue constructif et mener des actions concrètes visant à établir et à renforcer la confiance mutuelle.

Nous sommes convaincus que le Quatuor constitue le mécanisme le plus approprié pour faire progresser le processus de paix et que la Feuille de route, le cas échéant sous une forme actualisée qui reflète l'évolution récente sur le terrain, est le plan le plus efficace pour parvenir à un règlement de paix durable au conflit.

Pour terminer, je souhaiterais souligner une fois de plus qu'il n'y a pas de solution militaire au différend israélo-palestinien. Le seul moyen de réaliser un règlement global et durable du conflit passe par des négociations pacifiques.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit rester activement engagée dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les deux parties au conflit, cependant, doivent faire davantage et montrer une volonté politique claire et l'engagement à mettre fin à ce conflit prolongé, qui menace la paix et la sécurité internationales depuis plus d'un demi-siècle.

Je réaffirme donc la conviction que nous partageons tous, à savoir qu'il est nécessaire de relancer le processus de paix. Malgré la dernière vague de violence et d'hostilités, nous considérons toujours qu'il existe une chance pour Israël et les Palestiniens de remettre le processus de paix sur la bonne voie. Il faut saisir cette occasion en prenant immédiatement des mesures concrètes qui iront de la reconnaissance mutuelle du droit à exister à la coexistence pacifique mutuelle de deux États viables.

M^{me} Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Nous nous joignons aux orateurs précédents pour remercier M^{me} Angela Kane de son exposé et nous remercions l'observateur palestinien et le représentant israélien de leurs déclarations.

La Tanzanie a suivi avec une grande préoccupation le cours désastreux qu'ont pris les événements entre Israël et ses voisins et, en particulier, la situation grave dans le nord de Gaza créée par l'importante opération militaire récemment conduite par Israël. Nous condamnons l'encerclement de la ville de Beit Hanoun, qui a causé de nombreuses victimes civiles, y compris des femmes et des enfants innocents, ce qui constitue une violation grave du droit international humanitaire.

La mort, à Gaza, hier matin, de 19 civils est profondément choquante. Nous présentons aux familles

des victimes nos condoléances. Israël ne devrait pas se servir du prétexte de la légitime défense pour prendre en cible des civils innocents. La mort de civils, y compris des femmes et des enfants, est injustifiable et intolérable. Il est évident que les politiques militaires israéliennes dans les territoires palestiniens sont allées trop loin et il ne faut pas permettre qu'elles se poursuivent. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent réagir.

Nous demandons à nouveau instamment à Israël de cesser son agression contre le peuple palestinien, de retirer ses forces de Gaza et d'exercer la plus grande retenue, y compris en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils. Nous avons pris note des regrets exprimés par le Gouvernement israélien et de la décision d'ouvrir une enquête, et nous attendons avec intérêt son aboutissement rapide et des mesures appropriées. Nous appuyons également l'appel lancé pour l'ouverture d'une enquête indépendante.

La Tanzanie appelle à nouveau les militants palestiniens à cesser de tirer des roquettes contre des cibles civiles israéliennes.

L'actuel déluge de violence se produit à un moment où il y avait un espoir de parvenir à un accord sur la formation d'un Gouvernement palestinien qui pourrait mettre fin à l'impasse actuelle et établir un climat de confiance dans lequel le processus politique pourrait être ravivé. La population de Gaza n'a pas joui de la paix depuis longtemps, mais la situation a empiré après les assauts militaires israéliens et la paralysie économique actuelle.

Nous renouvelons notre appel à produire des efforts concertés et délibérés pour veiller à ce que cesse la destruction des infrastructures et des biens palestiniens et qu'une aide humanitaire d'urgence soit fournie immédiatement.

Israël et la Palestine doivent tous deux comprendre que la violence sans fin complique la recherche d'une paix durable dans la région. Ils devraient donner une chance au dialogue. Nous demandons d'autre part instamment au Président Abbas et aux dirigeants du Hamas de reprendre les négociations pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Nous appelons la communauté internationale, y compris le Quatuor, à continuer d'aider les parties à reprendre les négociations pour un règlement négocié prévoyant deux États, sur la base du principe de

l'échange de territoires contre la paix, pour mettre fin au conflit, comme le prévoient de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la Feuille de route.

Pour terminer, nous remercions la délégation du Qatar du projet de résolution qu'elle a fait circuler, que nous sommes prêts à examiner en vue de l'adopter rapidement.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Malgré le climat d'émotion, nous devons avoir un débat honnête et impartial sur les récents événements à Gaza.

À Gaza et dans les zones adjacentes à Israël, le Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas a continué de jouer un rôle pour ce qui est de perpétuer l'instabilité et la violence. Il n'est pas à douter qu'Israël a le droit de se défendre et de défendre la vie de ses citoyens.

Le 7 novembre, les forces israéliennes se sont retirées de la majeure partie de Gaza, et presque immédiatement les terroristes palestiniens ont repris les tirs de roquettes sur Israël en prenant pour cibles des civils.

Nous regrettons vivement la perte en vies humaines et que des personnes aient été blessées dans la bande de Gaza, le 8 novembre, à Beit Hanoun et dans les environs. Nous avons vu que le Gouvernement israélien s'était excusé et comprenons qu'une enquête a été ouverte. Nous espérons qu'elle sera achevée rapidement et que des mesures appropriées seront prises pour éviter que cet incident tragique se reproduise. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue afin d'éviter de causer un dommage quelconque aux civils innocents.

Nous appelons également à la libération immédiate et sans condition du caporal Shalit, ainsi que des deux autres soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) – Eldad Regev et Ehud Goldwasser – enlevés le 12 juillet par le Hezbollah pendant ses attaques terroristes par-delà la Ligne bleue.

Il incombe au Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas d'empêcher les actions terroristes et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux attaques en provenance de Gaza. Pour progresser vers la paix, il faut que le Gouvernement palestinien désavoue la terreur et la violence. Nous appelons le Hamas à accepter les principes du Quatuor, à savoir la renonciation au

terrorisme, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords précédents.

Les déclarations du Hamas indiquant que la trêve avec Israël est rompue et que la lutte armée peut reprendre sont alarmantes, et les appels lancés par l'aile militaire du Hamas aux musulmans du monde entier pour qu'ils s'en prennent à des cibles et des intérêts américains doivent être condamnés par la communauté internationale.

Une intensification de la terreur, qu'elle soit dirigée contre Israël, les États-Unis ou le Bureau de l'Union européenne à Gaza, n'est pas une solution. Elle ne permettra pas non plus aux Palestiniens de réaliser leurs aspirations, tout au contraire.

Il incombe au Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas d'empêcher les actions terroristes et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux attaques et démanteler l'infrastructure terroriste.

La Feuille de route et les principes qu'elle contient demeurent la seule base convenue à l'échelle internationale sur laquelle progresser vers la création de deux États.

Le Quatuor s'est félicité des efforts déployés par le Président de l'Autorité palestinienne Abbas pour former un gouvernement explicitement attaché aux principes du Quatuor, et les États-Unis sont prêts à renouveler leur engagement et leur aide en faveur d'une Autorité palestinienne acquise à la paix et aux principes du Quatuor.

Nous appuyons les efforts diplomatiques qui se proposent de faire participer les responsables concernés, d'aider les Palestiniens à renforcer et réformer leur secteur sécuritaire et d'appuyer les dirigeants israéliens et palestiniens qui tentent de s'entendre pour venir à bout de leurs divergences.

Les États-Unis ont pleinement conscience des besoins économiques et humanitaires du peuple palestinien. Nous continuons de travailler avec le Gouvernement israélien et le Président de l'Autorité palestinienne Abbas pour remédier à la situation humanitaire critique en Cisjordanie et à Gaza, situation qui s'est détériorée en raison du refus par le Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas de gouverner de manière responsable.

Pour qu'une amélioration soit possible, il faut que les deux parties au conflit s'engagent résolument sur la

voie de la paix. Depuis qu'il a pris le contrôle du Gouvernement de l'Autorité palestinienne l'hiver dernier, le Hamas n'a pas fait le moindre pas dans ce sens. Nous exhortons le Gouvernement de l'Autorité palestinienne à renoncer au terrorisme, à accepter les principes du Quatuor et à devenir un partenaire légitime pour la paix.

M. Gayama (Congo) : Ma délégation vous remercie d'avoir organisé ce débat sur la situation au Moyen-Orient, situation qui s'est gravement détériorée ces derniers jours, comme l'ont justement rappelé les pays et organisations qui ont formellement demandé la tenue de cette séance, en particulier la Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. D'avance, ma délégation souscrit à la déclaration qui sera faite par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La mort de 18 personnes, dont sept femmes et huit enfants, le 8 novembre, suite à une opération militaire d'Israël à Beit Hanoun ainsi que la destruction d'infrastructures vitales et de propriétés dans la bande de Gaza représentent à cet égard une escalade intolérable.

Ces événements d'une extrême gravité que nous venons de vivre surviennent étrangement au moment où l'on annonçait le retrait des forces israéliennes de la localité de Beit Hanoun, là où s'étaient concentrées les dernières opérations militaires excessives, à notre sens, disproportionnées et menées sans discernement par Israël en riposte aux tirs de roquettes des miliciens palestiniens sur le territoire israélien.

Ma délégation ne peut que condamner fermement ce genre d'actions militaires qui occasionnent de nombreuses pertes en vies humaines parmi les civils, femmes et enfants notamment. Elle appelle à l'organisation d'une enquête indépendante qui devrait déterminer les responsabilités de ces actes odieux.

Certes, nous reconnaissons une fois de plus à Israël le droit de se défendre et de protéger sa population contre les attaques dont elle est victime, mais ce droit ne saurait le dispenser d'assumer ses obligations et responsabilités en vertu du droit international humanitaire, plus particulièrement de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous invitons Israël à faire montre de la plus grande retenue

dans la conduite de telles actions militaires dans des zones ou localités à forte densité de population.

Ma délégation est d'autant plus préoccupée qu'il s'agit manifestement d'actes qui fragilisent les efforts visant à l'instauration de mesures de confiance entre les parties au conflit. Elle note également que ces événements surviennent à un moment où des démarches sont envisagées afin de doter l'Autorité palestinienne d'un gouvernement d'unité nationale composé de technocrates – un gouvernement qui pourrait en effet satisfaire les exigences liées à la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël, à la renonciation à la violence et à l'acceptation des accords passés antérieurement, notamment la Feuille de route.

Ma délégation note aussi que l'évolution négative que nous déplorons intervient au moment où des efforts sont entrepris en vue d'obtenir la libération du caporal Gilad Shalit, détenu par les milices palestiniennes.

Les actions militaires – faut-il le redire? – n'auront jamais, dans la crise du Moyen-Orient, que des effets contreproductifs. Aussi réaffirmons-nous avec constance que seules des négociations entre les deux parties, sur la base des mécanismes déjà établis, de l'initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes de l'ONU, permettront d'atteindre l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par la Représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne. Par conséquent, je serai bref.

Les événements tragiques qui sont récemment survenus dans les territoires palestiniens occupés ont rendu indispensable la présente séance du Conseil de sécurité. Ces derniers mois, nous avons été témoins d'une dégradation inquiétante de la situation à Gaza et en Cisjordanie. Les événements écœurants de Beit Hanoun sont la dernière manifestation en date d'un cercle vicieux de la violence qui – comme c'est malheureusement trop souvent le cas dans ces circonstances – coûte la vie à de nombreux civils innocents, parmi lesquels des femmes et des enfants.

Tout en reconnaissant le devoir qui est celui d'Israël de protéger ses citoyens, nous souhaitons néanmoins souligner que ses actions en ce sens ne doivent pas être disproportionnées ni contraires au droit international, y compris le droit international

humanitaire et le droit international en matière de droits de l'homme. Nous observons tous la régression progressive du Moyen-Orient vers un passé dont nous espérons qu'il était révolu; nous espérons que les progrès réalisés étaient irréversibles. À tous points de vue, il apparaît que tel n'est malheureusement pas le cas.

Une paix durable au Moyen-Orient semble devoir s'appuyer sur le plus délicat et le plus fragile des prémisses, à savoir l'attitude des parties elles-mêmes. Les responsabilités respectives de ces dernières sont claires, à l'instar de celles de la communauté internationale. Il nous incombe à tous de trouver comment nous acquitter au mieux de ces responsabilités.

Je rappelle les propos de la Ministre des affaires étrangères de mon pays lorsqu'elle s'est adressée au Conseil en septembre : nous ne devons épargner aucun effort, nous devons envisager toutes les options et nous devons épuiser toutes les possibilités pour rechercher et finalement obtenir une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Des tragédies telles que celle de Beit Hanoun font douloureusement apparaître cette responsabilité. Nous devons d'urgence nous efforcer d'examiner en profondeur les options à notre portée, ainsi que les mesures que nous devons prendre pour remettre le processus de paix sur les rails, de façon à donner aux habitants de la région qui aspirent vraiment à la paix un avantage tangible, pratique et, ce qui n'est pas moins important, crédible par rapport à ceux qui cherchent à faire obstacle à toutes les perspectives de paix.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark s'associe à la déclaration que fera la Finlande au nom de l'Union européenne.

Une fois de plus, nous sommes convoqués dans cette salle à cause de la mort tragique de civils à Gaza. Une fois de plus, nous sommes appelés à envisager comment nous pouvons redonner espoir aux peuples du Moyen-Orient et comment nous pouvons surmonter leur sentiment croissant de désespoir. Une fois de plus, les perspectives semblent sans cesse plus décourageantes.

Le Danemark a été choqué par les nouvelles d'hier : 19 civils palestiniens, dont 11 enfants, ont été tués par des tirs de l'artillerie israélienne, qui ont touché un complexe de logements à Beit Hanoun. Je présente les plus sincères condoléances du

Gouvernement et du peuple danois aux familles des victimes et au Président Abbas.

Nous nous félicitons qu'Israël ait officiellement reconnu que l'attaque était une erreur tragique et ait promis d'ouvrir une enquête approfondie. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes de mener cette enquête rapidement et d'en faire connaître les conclusions.

La tragédie d'hier a été le point culminant de plusieurs journées d'action militaire intense à Gaza, qui ont causé la mort de nombreux civils et des dégâts considérables aux maisons d'habitation et à l'infrastructure civile. Le Danemark est profondément préoccupé par l'escalade constante de la violence et déplore que les opérations militaires israéliennes aient fait un grand nombre de victimes parmi la population civile.

Le droit d'un État de se défendre contre les menaces terroristes ne justifie pas une action ou un recours à la force disproportionné ou aveugle. Le recours disproportionné à la force est contraire au droit humanitaire international et tend à saper le but politique même qu'il est censé servir, en attisant encore plus la haine et les conflits.

La solution n'est pas d'intensifier la violence. Toutes les parties doivent cesser de recourir à la force à des fins politiques. Cela exige un arrêt immédiat des attaques contre Israël. Les attaques ininterrompues à la roquette lancées contre Israël à partir du territoire palestinien sont inacceptables et doivent être condamnées. Le Gouvernement palestinien doit prendre des mesures pour mettre fin à ces attaques. En même temps, Israël doit veiller à ce que ses mesures à court terme destinées à améliorer la sécurité des civils israéliens soient conformes aux dispositions du droit international et n'entravent pas la mise en œuvre d'une solution durable au conflit.

Cela étant, pour préparer la voie au progrès, il faut que le soldat israélien enlevé soit immédiatement libéré. De même, les ministres et parlementaires palestiniens détenus par Israël doivent être libérés rapidement. Les acteurs régionaux doivent tout mettre en œuvre pour appuyer les efforts qui peuvent conduire à la reprise du processus de paix.

La grande difficulté est d'appuyer et consolider les forces qui s'emploient à trouver une solution politique. C'est le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle de la violence. Nous devons préserver la vision

de deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières reconnues. En effet, cette vision est un principe fondamental de la Feuille de route. Assurément, la violence qui nous réunit aujourd'hui nous entraîne dans une direction erronée et inquiétante.

Il semble de plus en plus que l'effondrement de l'Autorité palestinienne et le chaos dans le territoire soient imminents. L'effondrement social, économique et politique est sur le point de devenir une sombre réalité. Les affrontements entre factions palestiniennes ne font qu'aggraver la souffrance humaine et le désespoir. Ils vont à l'encontre des intérêts du peuple palestinien.

Dès lors, nous appuyons les tentatives du Président Abbas d'édifier l'unité nationale et d'établir un Gouvernement palestinien crédible avec un programme qui tienne compte des principes énoncés par le Quatuor. Un Gouvernement palestinien qui fonctionne est essentiel pour gouverner les territoires palestiniens, ainsi que pour agir en tant que partenaire viable de la communauté internationale dans ses efforts pour améliorer la situation humanitaire très grave en Palestine, insuffler quelque vie à l'économie palestinienne et relancer le processus de paix. La communauté internationale est prête à appuyer un tel gouvernement.

Israël a un rôle crucial à jouer pour améliorer les perspectives économiques des Palestiniens. Les recettes fiscales et douanières actuellement retenues doivent être immédiatement décaissées. Ces recettes peuvent être acheminées par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire, qui s'est avéré un moyen précieux d'acheminer l'aide directement vers la population palestinienne. En outre, l'Accord réglant les déplacements et le passage doit être appliqué pleinement et immédiatement.

Pour terminer, je voudrais insister une fois encore sur le fait que la participation de toutes les parties est nécessaire, si l'on veut que le processus de paix porte ses fruits. Les voisins, y compris la Syrie, doivent jouer des rôles constructifs. Il faut que la communauté internationale, conduite par le Quatuor, manifeste la volonté et la capacité de prendre les mesures d'incitation nécessaires pour entamer le processus de guérison.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : À l'évidence, le Conseil est gravement préoccupé par la mort de

civils palestiniens causée par l'attaque contre Beit Hanoun. C'est à juste titre que le Conseil se réunit pour examiner cette question, et nous remercions le Qatar et vous-même, Monsieur, d'avoir convoqué cette séance.

À titre personnel, personne ne peut rester insensible aux souffrances des familles que le représentant de la Palestine a décrites de façon émouvante. Elles ne sont pas présentes dans cette salle, mais je demande au représentant de la Palestine de transmettre nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés.

Tout comme d'autres, nous éprouvons de la difficulté à comprendre le but de cette action et comment elle peut se justifier. Il est particulièrement préoccupant qu'elle ait eu lieu, alors que la fin de l'opération militaire avait été annoncée. Nous avons transmis nos préoccupations au Gouvernement israélien. Israël doit respecter l'obligation d'éviter de nuire aux civils. Nous demeurons gravement préoccupés par le nombre croissant de victimes et par la souffrance de la population civile dans l'ensemble de la bande de Gaza. Nous reconnaissons à Israël le droit à la légitime défense, mais nous lui demandons instamment de faire preuve de la plus grande retenue. Nous rappelons qu'il est important que toute action entreprise par Israël soit proportionnée et conforme au droit humanitaire international.

Nous sommes heureux d'apprendre que les Forces de défense israéliennes (FDI) ont ouvert une enquête sur les événements survenus à Beit Hanoun. Nous avons entendu la description que le représentant israélien a faite de cet accident tragique. Nous demandons à Israël de rechercher activement les raisons de l'attaque et de faire en sorte que des mesures soient prises pour veiller à ce qu'un tel incident ne puisse se reproduire, quelque difficiles que puissent être ces mesures. S'il apparaît que certains sont coupables, nous demandons qu'ils soient poursuivis conformément à la loi.

Nous réitérons nos appels aux militants palestiniens pour qu'ils cessent de lancer des roquettes contre des cibles civiles israéliennes. Les familles israéliennes, elles aussi, ont le droit de ne pas être visées. Nous demandons que le caporal Shalit soit libéré.

Dans son exposé, la Sous-Secrétaire générale a mentionné l'appel lancé par le chef du Hamas en Syrie. Ces propos ne sont pas acceptables et nous espérons

que la Syrie pourra user de son influence de façon constructive pour faire avancer la cause de la paix.

Aucune excuse, aucune motivation politique ne peut justifier le terrorisme et les attaques contre des civils innocents. Tant d'efforts sont déployés pour semer la mort et si peu, en comparaison, pour promouvoir la paix. Ceux qui tirent les roquettes sur Israël souhaitent-ils compromettre les efforts déployés par le Président Abbas pour édifier l'unité nationale?

Nous appuyons les tentatives en ce sens du Président Abbas. Si elles sont basées sur les exigences énoncées par le Quatuor, ces tentatives offrent à la communauté internationale la possibilité d'un nouvel engagement, et le Royaume-Uni serait heureux de pouvoir collaborer avec un tel gouvernement. Comme l'ont dit la Sous-Secrétaire générale et d'autres orateurs, cet incident met en exergue le fait qu'il est nécessaire de trouver une solution politique à la situation actuelle en Israël et dans les territoires occupés. Nous continuons de penser que la Feuille de route constitue la meilleure chance de parvenir à une paix durable. J'ai noté les appels lancés aujourd'hui dans cette salle pour que le Quatuor se réunisse rapidement, et nous serions très heureux d'examiner cette idée.

La situation au Liban a également été évoquée. Là encore, il y a eu trop de souffrances de part et d'autre. Je puis assurer M^{me} Goldwasser et le Conseil que nous sommes attachés à la pleine application de la résolution 1701 (2006), notamment la mise en liberté des soldats israéliens. Nous saluons les efforts que déploie le Secrétaire général pour que cette résolution soit appliquée pleinement.

Je reviens sur la question du Quatuor et de la Feuille de route. Nous ne demandons pas au Hamas de faire des concessions sur les questions relatives au statut final, mais plutôt d'accepter que, pour mener à bien les négociations, il faut qu'il y ait une base commune, à savoir que l'objectif est une solution prévoyant deux États à la suite de pourparlers entre deux parties qui se reconnaissent mutuellement. Nous espérons que tout pourra être mis en œuvre pour parvenir à ce règlement global.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Fédération de Russie est vivement préoccupée par l'évolution dangereuse de la situation dans la bande de Gaza. La situation dans cette région, s'agissant des relations palestino-israéliennes, ainsi que dans la région du Moyen-Orient de manière

générale, est extrêmement difficile. Elle exige des mesures urgentes afin d'empêcher une nouvelle déstabilisation; les deux parties doivent faire preuve de retenue et de sagesse. Cette situation exige également que l'on reconnaisse qu'elles ont atteint un point particulièrement dangereux.

Les opérations des forces armées israéliennes dans la bande de Gaza ont déjà coûté la vie à de nombreux civils et ont considérablement compliqué les perspectives d'un règlement israélo-palestinien. Moscou est très préoccupé par les événements tragiques qui ont eu lieu à Beit Hanoun le 8 novembre 2006. Nous adressons nos condoléances aux familles endeuillées et aux proches des victimes. Les actions de l'armée israélienne dépassent le cadre des objectifs déclarés, à savoir prévenir les tirs de roquettes contre Israël à partir de la bande de Gaza. Un recours à la force aussi disproportionné et aveugle est inacceptable.

Hélas, l'escalade de la violence actuelle a lieu précisément alors que les forces politiques de l'Autorité nationale palestinienne s'efforcent de constituer un Gouvernement de coalition en mesure de régler les problèmes pressants des Palestiniens et d'instaurer une coopération constructive avec Israël. Selon les dernières informations qui nous parviennent, les pourparlers entre les factions palestiniennes – le Fatah et le Hamas – sur la formation d'un gouvernement ont été suspendus. Malgré la situation difficile qui règne dans le territoire de l'Autorité palestinienne, nous nous attendons à ce que ce processus reprenne au plus tôt dans un esprit constructif.

La partie russe appelle une fois encore les dirigeants de l'Autorité palestinienne à prendre des mesures énergiques afin de maîtriser les extrémistes, de mettre fin aux attentats terroristes, d'empêcher les tirs de roquettes Qassam contre Israël qui poussent le Gouvernement israélien à riposter par la force, et de relâcher le soldat israélien enlevé, Gilad Sharit. Nous appuyons tous les efforts de médiation entrepris à cet égard.

Tous les groupes et factions palestiniens doivent enfin comprendre que les provocations qui visent à faire monter la tension nuisent à la réalisation des aspirations nationales du peuple palestinien.

Il incombe au Gouvernement israélien la responsabilité principale d'empêcher une nouvelle déstabilisation de la situation dans les territoires palestiniens et dans la région toute entière. Son droit et

son obligation de défendre la vie et la sécurité de ses citoyens ne sont pas mis en cause. Cependant, ces objectifs ne seront pas atteints par le recours à des mesures nuisant gravement aux civils palestiniens ou en faisant subir un châtement collectif à des habitants totalement innocents de Gaza.

Nous ne voyons qu'une seule solution à la situation actuelle. Les deux parties doivent mettre fin à la violence, prendre des mesures d'urgence afin de stabiliser la situation et relancer le dialogue politique. Des efforts conjoints sont nécessaires pour préparer le terrain à un tel dialogue et ne pas créer de nouveaux obstacles sur cette voie. Il n'existe pas d'option de substitution.

La délégation russe pense qu'elle aura la possibilité de présenter ses vues sur d'autres aspects d'un règlement global au Moyen-Orient lors de la séance officielle du Conseil de sécurité prévue le 21 novembre.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie la Sous-Secrétaire générale Angela Kane de son exposé.

Les obus de chars lancés récemment par Israël dans la bande de Gaza ont occasionné un grand nombre de victimes civiles, notamment des femmes et des enfants. La Chine est vivement préoccupée et bouleversée par ces événements. Nous voudrions saisir cette occasion pour adresser nos sincères condoléances et notre sympathie aux familles endeuillées des victimes. Nous espérons qu'Israël procédera à une enquête sérieuse et diligente concernant cet incident, et qu'il publiera ses résultats rapidement afin de rendre justice aux victimes.

La Chine continue de penser que le différend israélo-palestinien doit être réglé grâce à des négociations pacifiques. Nous sommes contre toutes pratiques de nature à exacerber les tensions dans la région, ou toutes actions militaires susceptibles de nuire à des civils innocents. Le recours excessif à la force par l'armée israélienne ne peut qu'envenimer davantage les relations israélo-palestiniennes. D'autre part, les tirs de roquettes contre le territoire israélien par les Palestiniens sont également peu judicieux. Nous espérons qu'Israël tout comme la Palestine feront preuve de la plus grande retenue possible, feront appel à la raison et mettront fin à ce cercle vicieux de violences, évitant ainsi que la situation ne se détériore davantage.

Récemment, les principales parties palestiniennes – le Fatah de l'Organisation de libération de la Palestine et le Mouvement de résistance islamique – ont débattu de la création d'un Gouvernement d'unité nationale, ainsi que d'une amélioration des relations entre Israël et la Palestine, ce qui est encourageant. Cependant, cet espoir est de nouveau anéanti à cause de l'escalade de la violence.

Nous demandons tant à Israël qu'à la Palestine de mettre fin à ce conflit sanglant et de créer un environnement propice à la reprise des négociations politiques, dans l'intérêt à long terme des deux pays. Le problème du Moyen-Orient existe depuis plus d'un demi-siècle. Il n'a pas seulement conduit à d'immenses souffrances pour les pays de la région, mais il a également des répercussions pour la paix et le développement mondiaux.

Depuis le début de l'année, la situation dans les territoires palestiniens occupés a continué de se détériorer. Le conflit qui oppose Israël et la Palestine a continué à s'aggraver et le processus de paix au Moyen-Orient s'enlise profondément. La Chine a toujours pensé qu'il convenait de trouver une solution globale et équitable à la question du Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe « terre contre paix » par le biais de négociations politiques.

Au fil des années, les réalités politiques montrent qu'un État palestinien, vivant en coexistence pacifique avec Israël, relève à la fois de l'intérêt de la Palestine, d'Israël et des peuples du Moyen-Orient. Cela contribuera également à la réalisation rapide de la paix et de la stabilité dans la région. Nous espérons que le jour est proche où la Palestine et Israël feront preuve de volonté politique et feront un pas courageux en avant.

Comme toujours, la Chine s'associe aux forces de la paix et continue de jouer un rôle constructif en vue de la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine est également très préoccupée par les événements survenus récemment dans la bande de Gaza, et en particulier par le nombre croissant de civils innocents qui ont trouvé la mort à la suite des dernières opérations militaires israéliennes.

Mon pays condamne fermement et sans appel l'opération militaire menée dans une zone résidentielle à Beit Hanoun le matin du 8 novembre, provoquant la

mort d'au moins 18 civils palestiniens, dont huit enfants et sept femmes. Nous tenons à transmettre, depuis cette tribune, nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Nous pensons que ce type d'actions militaires israéliennes dans des zones habitées doivent cesser immédiatement. Trop d'« erreurs » sont commises.

Comme nous l'avons affirmé en d'autres occasions, Israël a le droit de se défendre, mais l'exercice de ce droit doit être pleinement conforme aux dispositions du droit international humanitaire en matière de protection de la population civile, notamment celles de la Quatrième Convention de Genève.

La gravité de la situation à Beit Hanoun exige la conduite d'une enquête indépendante et impartiale, dont les résultats devront être communiqués au Conseil et à la communauté internationale dans son ensemble.

Dans ces circonstances difficiles, les parties doivent agir avec la plus grande prudence en évitant de prendre des mesures qui pourraient provoquer une escalade de la violence.

Pour le moment, nous considérons qu'il est impératif que les attaques aux roquettes Qassam, menées depuis la bande de Gaza contre le territoire israélien, cessent immédiatement et que l'Autorité palestinienne prenne des mesures pour éviter d'autres attentats suicides ou tout autre type d'attaques contre les civils israéliens. Les déclarations récentes de certains dirigeants du Hamas à cet égard nous préoccupent tout particulièrement.

Comme nous l'avons dit précédemment, Israël doit cesser toute activité militaire dans la bande de Gaza et se retirer de ce territoire. Il doit également mettre fin aux opérations militaires et à toutes les mesures unilatérales en Cisjordanie qui se traduisent sur le terrain par une activité de colonisation ou la construction de la barrière de séparation.

Nous reconnaissons que les événements survenus à Beit Hanoun auront une profonde répercussion sur les territoires palestiniens. Toutefois, nous espérons que le Président Abbas et le Premier ministre Haniyeh poursuivront leurs négociations sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale, dont le programme reflètera les trois principes établis par le Quatuor. Nous espérons qu'en dépit de ses déclarations contraires, la direction du Hamas répondra favorablement aux

propositions du Président palestinien et poursuivra le dialogue pour résoudre tous les problèmes en suspens.

Nous considérons également que la libération du soldat israélien Gilad Shalit reste une priorité. Nous apprécions et reconnaissons les efforts que l'Égypte déploie à cet égard et espérons qu'ils seront couronnés de succès. Les membres du Conseil législatif et du Gouvernement palestinien faits prisonniers par Israël doivent également être libérés.

La situation humanitaire à Gaza reste un sujet de préoccupation pour mon gouvernement et mon pays. Nous réaffirmons que les passages à partir et à destination de Gaza doivent rester ouverts et que les deux parties doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord réglant les déplacements et le passage conclu il y a près d'un an.

La communauté internationale, quant à elle, doit intensifier ses efforts pour apporter une aide d'urgence au peuple palestinien en vue d'atténuer ses souffrances.

La longue histoire du conflit israélo-palestinien nous montre que les opérations militaires ou les actes terroristes ne sont pas les moyens indiqués de parvenir à une solution juste et durable, fondée sur la coexistence pacifique de deux États indépendants et souverains vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le chemin de la violence ne fera qu'aboutir à une exacerbation des rancœurs et de la méfiance mutuelle, et au renforcement des secteurs extrémistes.

Nous sommes convaincus que la seule voie à suivre est celle des négociations de paix fondées sur les résolutions du Conseil de sécurité, le cadre de référence de Madrid, le principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe de Beyrouth. La communauté internationale, et notamment le Quatuor et le Conseil de sécurité, doivent jouer un rôle plus actif afin d'aider les parties à renouer le dialogue et à mettre fin au cercle vicieux de la mort, de la vengeance et des représailles qui assombrit le Moyen-Orient depuis plusieurs années. Il est de notre responsabilité d'agir de toute urgence, dans l'intérêt de tous les peuples de la région.

En ce qui concerne le projet de résolution sur lequel travaille actuellement la délégation qatarienne, nous présenterons des propositions, dans l'espoir que le Conseil les approuve.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Comme mes collègues, je tiens, moi aussi, à vous remercier d'avoir organisé cette réunion et je remercie également

la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Angela Kane, de son exposé très complet sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.

La situation au Moyen-Orient, concernant la Palestine et Israël, se caractérise toujours par d'immenses difficultés. Nous avons fait part de notre préoccupation face aux combats qui se poursuivent entre Israël et des groupes militaires palestiniens à Gaza, et à leurs nombreuses victimes depuis l'enlèvement, fin juin, du caporal Gilad Shalit.

Nous sommes profondément troublés d'apprendre que de nombreuses personnes ont trouvé la mort, hier à Beit Hanoun, dans une opération militaire israélienne. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes. Outre le fait qu'il est préoccupant du point de vue humanitaire, cet incident a des conséquences politiques néfastes. Il est nécessaire que toutes les parties concernées fassent preuve de retenue pour éviter une aggravation de la situation.

Le Japon exhorte vivement le Gouvernement israélien à se garder de toute action qui pourrait causer la mort de civils. Nous espérons également que le Gouvernement israélien mettra tout en œuvre pour déterminer les causes de l'incident et éviter qu'il ne se reproduise, notamment à l'aide des travaux du comité d'enquête qui a été formé au sein des Forces israéliennes de défense.

Nous exhortons le Gouvernement de l'Autorité palestinienne à prendre les mesures appropriées pour mettre fin immédiatement aux violences commises par les groupes extrémistes palestiniens, notamment les attaques à la roquette contre Israël. Nous renouvelons notre appel au Gouvernement palestinien afin qu'il mette tout en œuvre pour obtenir la libération immédiate des soldats israéliens enlevés en juin.

M. Tatsuo Arima, Envoyé spécial du Gouvernement japonais pour le processus de paix au Moyen-Orient, se trouve actuellement dans la région, en visite en Israël, en Palestine et en Syrie. M. Arima plaide pour qu'il soit mis fin à la confrontation, comme indiqué plus haut, et mène des consultations pour inciter les parties à promouvoir davantage, et d'une manière plus constructive, la paix au Moyen-Orient.

Le Japon espère vivement que les récents efforts en faveur de la création d'un nouveau Gouvernement palestinien se poursuivront. Pour sortir de l'impasse actuelle, nous exhortons les Palestiniens à trouver les moyens de surmonter leurs divergences et d'appuyer

un nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne, qui s'efforcera de parvenir à une coexistence et à une prospérité mutuelle avec Israël. Si l'Autorité palestinienne indique clairement qu'elle va s'attacher à réaliser la paix par des négociations pacifiques avec Israël, alors la communauté internationale doit soutenir activement une telle politique. Nous comptons sur Israël pour souscrire et répondre positivement aux efforts déployés par le Président Abbas en vue de réaliser une percée.

L'aggravation de la situation humanitaire des Palestiniens est une source de grave préoccupation pour notre gouvernement. Nous réaffirmons qu'il est essentiel que la communauté internationale, y compris Israël, continue de fournir l'assistance nécessaire pour remédier à cette situation. À cet égard, nous insistons sur le caractère hautement prioritaire de la reprise rapide par le Gouvernement israélien du transfert des recettes fiscales et douanières à l'Autorité palestinienne, ainsi que de la pleine mise en œuvre de l'Accord sur la circulation et l'accès, conclu en novembre 2005.

Pour notre part, nous avons progressivement donné suite à la promesse de 25 millions de dollars d'assistance humanitaire que l'ancien Premier Ministre, Junichiro Koizumi, avait faite au peuple palestinien lors de sa visite en Palestine en juillet dernier. Dans le même temps, nous nous efforçons de créer un « couloir de paix et de prospérité », visant à encourager la coexistence et la prospérité mutuelle dans la région à moyen et long terme, grâce à des consultations entre les représentants des Gouvernements des quatre parties concernées, à savoir Israël, la Palestine, la Jordanie et le Japon. Nous avons dépêché une mission d'étude dans la région et nous nous employons à concrétiser ce projet.

Le Japon continuera à coopérer avec la communauté internationale pour alléger les tensions et restaurer la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, des informations précieuses qu'elle a communiquées au Conseil.

Le Gouvernement péruvien a condamné l'attaque menée par les forces de défense israéliennes, mercredi

8 novembre au matin, dans la zone résidentielle de Beit Hanoun, à Gaza, qui a entraîné la mort de civils palestiniens, notamment de huit enfants et sept femmes. Cette attaque s'inscrit dans le cadre des incidents violents qui ont lieu dans cette zone depuis la semaine dernière. Outre les victimes parmi la population civile et les dégâts causés à l'infrastructure, l'action militaire actuellement en cours a un impact sur le processus de paix au Moyen-Orient dans son ensemble. Le droit de tout État à se défendre, dans le cas présent contre les tirs continus et inacceptables de roquettes, ne justifie pas le recours disproportionné à la force, qui est contraire au droit international humanitaire.

La poursuite de l'occupation du territoire palestinien par Israël et les actes d'agression répétés contre des cibles civiles sapent la seule base sur laquelle faire reposer un règlement durable, à élaborer conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, aux accords déjà intervenus entre les parties et à la Feuille de route.

La guerre récente au Liban devrait nous faire prendre conscience des risques que comporte l'intensification d'un conflit faute de dialogue entre les parties et en raison des attermoissements dans le règlement des questions de fonds, sur lequel doit reposer l'élimination définitive de leurs divergences.

Nous devons nous souvenir qu'il est indispensable de promouvoir la cohésion interne du régime politique en Palestine, lequel doit respecter les exigences énoncées par le Quatuor. Ces problèmes de gouvernance rendent encore plus difficile toute action visant à empêcher les attaques depuis Gaza contre des objectifs israéliens, qui sont tout à fait inacceptables.

De même, l'incapacité de gouverner a rendu impossible la libération du soldat israélien kidnappé le 25 juin, ainsi que l'interruption de la contrebande d'armes vers Gaza. Même si la situation est complexe, il est indispensable et urgent de retrouver le chemin pacifique décrit dans la Feuille de route, définie par le Quatuor et appuyée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003). C'est la seule manière de parvenir à la solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cela exige qu'il y ait un dialogue entre toutes les parties au conflit, parallèlement, de sorte que les progrès obtenus dans un domaine ne soient pas remis en cause par les reculs essuyés dans un autre.

À cette fin, le Pérou exhorte toutes les parties concernées à mettre fin à tous les actes de violence, à respecter les normes du droit international humanitaire et à reprendre le dialogue pour raviver le processus de paix. La communauté internationale doit appuyer de manière constructive ce processus afin d'atténuer les tensions, de rétablir la stabilité et de parvenir à une solution juste et durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. Malmierca Diaz (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil et vous souhaiter plein succès dans cette tâche difficile.

Une fois de plus, le Conseil se réunit pour examiner la situation difficile au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous avons tous été horrifiés par le carnage survenu hier dans la bande de Gaza, qui a entraîné la mort de 19 civils palestiniens innocents, y compris des femmes et des enfants. Ma délégation présente ses plus sincères condoléances aux familles des victimes.

Les événements survenus hier à Beit Hanoun ne sont qu'un exemple de plus de ce que la population palestinienne endure depuis bien trop longtemps, du fait de l'occupation illégale de son territoire par Israël, puissance occupante. Le Mouvement des pays non alignés a réagi immédiatement aux graves incidents survenus sur le territoire palestinien occupé en demandant la convocation de la présente séance d'urgence.

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, et au nom de tous les pays membres de ce Mouvement, j'ai l'honneur de faire au Conseil la déclaration suivante sur la détérioration actuelle de la situation au Moyen-Orient, et en particulier dans le territoire palestinien occupé. Cette déclaration a été approuvée ce matin par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés exprime une fois de plus sa vive inquiétude devant la poursuite de la détérioration de la situation sur le terrain dans le

territoire palestinien occupé, au cours de la période récente, en particulier du fait du recours excessif, aveugle et disproportionné à la force par Israël, puissance occupante, qui a infligé d'importantes pertes en vies humaines et fait de nombreux blessés parmi la population civile palestinienne, y compris des femmes et des enfants. »

Le Mouvement des pays non alignés condamne en particulier les attaques militaires menées par Israël, puissance occupante, dans la bande de Gaza, qui ont entraîné des pertes en vies humaines et ont causé d'importants dégâts aux infrastructures vitales et aux biens palestiniens. Le Mouvement réaffirme que les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 446 (1979), 1322 (2000), 1397 (2002), 1402 (2002), 1403 (2002), 1435 (2002), 1515 (2003) et 1553 (2004) continuent d'être valides.

Le Mouvement insiste sur la nécessité de préserver les institutions de l'Autorité nationale palestinienne, ainsi que les infrastructures et les biens palestiniens.

Le Mouvement exprime une vive préoccupation face à la situation humanitaire terrible dans laquelle se trouve la population palestinienne et il demande que des secours d'urgence lui soient fournis.

Compte tenu de la situation actuelle, le Mouvement des pays non alignés exhorte le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité que lui confère la Charte dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales en prenant les mesures suivantes :

« 1. Exiger qu'Israël, puissance occupante, mette immédiatement fin à son agression contre la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et retire immédiatement ses forces de la bande de Gaza jusqu'aux positions occupées avant juin 2006;

2. Appeler à un cessez-le-feu immédiat entre les parties israélienne et palestinienne;

3. Appeler également à la création et au déploiement d'une force des Nations Unies chargée d'observer le respect du cessez-le-feu;

4. Demander à Israël, puissance occupante, de respecter scrupuleusement ses obligations et ses responsabilités en vertu de la

quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949.

À cet égard, le Mouvement prie instamment la communauté internationale, y compris le Quatuor, de prendre des dispositions immédiates, notamment en vue d'instaurer la confiance entre les parties, aux fins de reprendre les pourparlers de paix et de relancer le processus de paix.

Le Mouvement restera saisi de cette importante question. »

(l'orateur poursuit en espagnol)

C'est ainsi que se conclut la déclaration du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui sera distribuée en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Je terminerai en adressant un appel à tous les membres du Conseil pour qu'ils se prononcent en faveur du projet de résolution présenté par la délégation du Qatar au nom du Groupe des États arabes. Nous espérons que le Conseil de sécurité saura agir sans délai et conformément à ses importantes responsabilités.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. S'associent à la présente déclaration les pays suivants : l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, le Moldova, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'escalade de la violence à Gaza et en Cisjordanie. Surtout, nous sommes bouleversés par le grand nombre de civils tués et blessés mercredi à Beit Hanoun dans le bombardement effectué par les Forces de défense israéliennes. Nous déplorons vivement le nombre croissant de victimes civiles, parmi lesquelles de nombreux enfants, ainsi que la destruction de logements et d'équipements civils.

Tout en reconnaissant son droit légitime à l'autodéfense, nous prions instamment Israël de faire preuve de la plus grande retenue et insistons sur le fait que ses actes ne doivent pas être disproportionnés ou contraires au droit international humanitaire. Nous

demandons à Israël de mettre fin à son incursion dans Gaza. Il est impératif d'améliorer au plus vite la situation humanitaire du peuple palestinien.

Par ailleurs, l'Union européenne engage les dirigeants palestiniens à faire cesser les tirs de roquette dirigés contre le territoire israélien. Toute escalade ne fera qu'exacerber la situation déjà grave qui règne dans la région, où il est impératif et urgent que le processus de paix reprenne dans son ensemble avec une claire perspective politique.

Il est temps que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations. Il faut de toute urgence sortir de l'impasse actuelle et renouer le dialogue.

Cela exige la cessation immédiate de la violence. Il faut laisser au processus de réconciliation entre Palestiniens une chance d'aboutir. Nous engageons vivement les Palestiniens à poursuivre leurs efforts en vue de former un gouvernement d'unité nationale qui soit doté d'un programme conforme aux principes du Quatuor et favorable à une reprise rapide du dialogue.

L'Union européenne réaffirme sa volonté de participer énergiquement aux travaux du Quatuor aux fins de relancer rapidement le processus de paix sur la voie d'un règlement global s'inspirant de la Feuille de route, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des engagements pris à Charm el-Cheikh en 2005. La communauté internationale doit apporter tout son soutien aux parties.

Cette terrible violence atteste clairement, une fois de plus, qu'il ne peut y avoir de solution militaire ou unilatérale au conflit israélo-palestinien. La seule issue possible pour Israël et les Palestiniens consiste à négocier une solution viable prévoyant deux États. Toutes les parties ont le clair devoir d'agir dès maintenant pour ranimer un processus de paix crédible et pour éviter de nouvelles tragédies semblables à celle de Beit Hanoun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en arabe*) : Le mercredi 8 novembre 2006 au matin, le monde entier et les survivants de l'agglomération palestinienne assiégée de Beit Hanoun ont été traumatisés à la vue d'un effroyable tableau : des corps déchiquetés, des maisons entièrement rasées et des rues couvertes de flaques de sang et jonchées de cadavres d'enfants, de personnes âgées et de femmes. Cette scène surréaliste, répugnante, bouleversante et insupportable pour tout

être humain sain d'esprit est la conséquence de l'opération « Nuages d'automne », au cours de laquelle les forces d'occupation israéliennes ont fait pleuvoir les obus d'artillerie sur les zones résidentielles de Beit Hanoun, à la population dense d'innocents sans défense – personnes âgées, femmes et enfants. Cette opération constitue un horrible crime de guerre contre les Palestiniens et l'humanité en général, un acte de barbarie dénué de toute explication rationnelle, logique ou juridique, hormis le désir d'Israël, puissance occupante, de livrer une guerre génocidaire et systématique qui cible les humains, les arbres, les animaux et toute forme de vie. À présent, la question est de savoir si la communauté internationale restera sans rien faire face à cet odieux massacre.

Se déclarant alarmée par ces actes de barbarie et en les condamnant catégoriquement, la République du Yémen exhorte tous les membres de la famille des nations, y compris ceux qui siègent au Conseil de sécurité, à s'élever haut et fort contre le terrorisme d'État perpétré par les forces d'occupation israéliennes, cela afin de se prononcer fermement contre les violations incessantes des droits du peuple palestinien, qui, depuis plus d'un demi-siècle, subit toutes les formes possibles de répression, d'oppression, d'injustice, de coercition et de torture.

Nous croyons que l'incapacité du Conseil à prendre de véritables mesures de dissuasion pour empêcher de nouvelles agressions – qui ne font qu'embraser la région déjà enflammée et élargir le cycle de violence – de même que son hésitation à prendre des mesures décisives pour faire taire les chars, l'artillerie, les hélicoptères et les avions de l'armée israélienne, qui prennent pour cibles des personnes sans défense et confinées dans une prison à ciel ouvert, accablées par une pauvreté et un dénuement croissants ont conduit à l'apparition de deux blocus. L'un est imposé au peuple palestinien depuis un certain temps déjà par les autorités d'occupation, qui font fi des normes morales définies dans les instruments du droit international; l'autre est le blocus international qui a accru le désespoir et les souffrances depuis la tenue des élections palestiniennes au début de 2006.

Si la situation continue de se détériorer, elle sera un terreau fertile pour l'extrémisme et le terrorisme, étouffant les voix de la sagesse, de la raison et de la modération. Elle conduira aussi au chaos, à l'instabilité et à d'autres graves conséquences. Mon pays est donc convaincu qu'il est maintenant essentiel que le Conseil,

qui est responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales, adopte une résolution contraignante imposant un cessez-le-feu immédiat et envoyant une force d'observation internationale pour surveiller ce cessez-le-feu et protéger les civils palestiniens. Il doit aussi engager un effort politique sérieux visant à faire revenir les parties à la table des négociations, conformément aux dispositions des résolutions internationales, de l'Initiative de paix arabe et des accords mutuellement convenus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui au moment où les territoires palestiniens connaissent une escalade continue de la part des forces d'occupation israéliennes et une intensification des attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza. Des dizaines de civils – pour la plupart des femmes et des enfants – ont été tués et blessés hier à Beit Hanoun dans le nord de la bande de Gaza, en violation flagrante par Israël de toutes les lois et normes internationales et de ses engagements en tant que puissance occupante au titre de la IVe Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Cela a sapé la crédibilité de l'engagement affiché d'Israël en faveur de l'objectif d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, fondée sur la légitimité internationale et sur la volonté de s'abstenir d'imposer des politiques du fait accompli.

La mise en garde adressée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des États arabes lors de la séance ministérielle du Conseil de sécurité tenue le 21 septembre s'est traduite dans la réalité. Cet état de fait a été renforcé par le silence du Conseil de sécurité et sa réticence à assumer ses responsabilités relatives en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de renforcement de la supervision mondiale du processus de paix, afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation et de limiter les risques d'une nouvelle escalade dans la région. Il incombe par conséquent au Conseil d'agir et de s'abstenir de tolérer les violations et pratiques illégales d'Israël dans les terres occupées, en particulier dans la bande de Gaza, où les tueries, le blocus, les bouclages et les effusions de sang continuent sans relâche à l'encontre de civils innocents et non armés.

Les événements des derniers mois en Palestine et au Liban ont prouvé que les politiques hostiles et les

mesures unilatérales se soldent par des échecs, et ils ont confirmé qu'une solution ne peut être trouvée qu'à la table des négociations et que c'est là le seul moyen de parvenir à la paix et la sécurité entre Arabes et Israéliens. Sur cette base, une simple condamnation des hostilités ne suffira pas à faire en sorte qu'Israël s'y conforme et s'abstienne de poursuivre son agression. La communauté internationale doit par conséquent adopter une position très ferme pour mettre fin à la tragédie politique et humanitaire en cours et pour jeter les bases, en fournissant les garanties nécessaires, d'une cessation des pratiques qui font fi en permanence des résolutions des Nations Unies, du droit international, de la feuille de route et du rôle du Quatuor. Dans ce contexte, les mesures suivantes doivent être prises d'urgence.

Premièrement, Israël, puissance occupante, doit cesser immédiatement son agression contre le peuple palestinien sans défense, stopper les tueries de civils dans les terres occupées, se retirer des zones de la bande de Gaza où il a pénétré et revenir aux frontières du 28 juin 2006.

Deuxièmement, Israël doit lever le blocus imposé aux territoires palestiniens et prendre des mesures précises visant à créer un climat de confiance : s'abstenir de cibler les civils et mettre fin à toutes les formes de violence et de châtement collectif; remédier à la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie; arrêter la construction du mur de séparation; et appliquer l'Accord réglant les déplacements et le passage pour faciliter les déplacements des Palestiniens et permettre la reprise des livraisons d'aide humanitaire internationale.

Troisièmement, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui contribuent à la prolongation du conflit et empêchent de parvenir à un règlement définitif. Il doit aussi déployer des efforts sérieux pour créer un climat de confiance et reprendre les négociations dans un contexte d'engagements simultanés et parallèles de cesser, du côté palestinien, le lancement de roquettes depuis les territoires palestiniens vers Israël et de mettre fin, du côté israélien, à toutes les opérations militaires.

Quatrièmement, il faut reconnaître la nécessité de créer un climat propice à la reprise des négociations en libérant le soldat israélien enlevé et les responsables et parlementaires palestiniens arrêtés par Israël, sachant combien une telle mesure est importante pour rétablir le calme.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité doit assumer les responsabilités qu'il a abandonnées, obtenir un cessez-le-feu immédiat et mutuel entre les deux camps, avec un mécanisme de surveillance international qui doit être créé sous l'égide du Conseil de sécurité, et garantir que l'agression prendra fin et qu'Israël ne reprendra pas ses actions à l'encontre des civils palestiniens.

Sixièmement, pour qu'Israël soit amené à comprendre qu'il ne peut pas continuer de violer les droits humains des Palestiniens et d'occuper leurs terres avec impunité, ses pratiques dans les territoires palestiniens occupés doivent faire l'objet d'une enquête et sa responsabilité pénale doit être engagée pour les destructions consécutives à son agression.

Septièmement, des actions et mesures efficaces doivent être prises immédiatement par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité et les membres du Quatuor, pour aborder la question de Palestine et la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Le Conseil ne doit pas se contenter de publier des déclarations qui ne reflètent pas une position tranchée vis-à-vis de violations flagrantes.

Pour terminer, nous condamnons l'agression, qui ne saurait être justifiée sous quelque prétexte ou étiquette que ce soit, et nous réitérons notre appel à Israël à s'abstenir du recours à la force pour imposer une situation de fait accompli et à revenir à la table des négociations. Nous réitérons aussi notre appel au Conseil de sécurité, au Quatuor et à tous les Membres des Nations Unies pour qu'ils œuvrent sincèrement à faire cesser l'occupation et jettent les bases de la paix au Moyen-Orient, qui souffre depuis très longtemps du conflit. Nous soulignons que les pays arabes ont, dans leur initiative de paix de 2002, affirmé une position forte qui attend toujours l'appui du Conseil de sécurité et a besoin d'être reflétée dans des initiatives et procédures pratiques pour instaurer la sécurité, la paix et la stabilité auxquelles les peuples de la région aspirent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous sommes certains que vous saurez mener nos travaux avec compétence et

sagesse. Nous voudrions aussi vous remercier, ainsi que le Conseil de sécurité, d'avoir répondu promptement à notre demande de tenir une séance.

Nous félicitons votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Japon, qui a conduit les travaux du Conseil de sécurité avec habileté et distinction le mois dernier.

La délégation du Royaume d'Arabie saoudite s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Qatar au nom de la Ligue des États arabes, de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Azerbaïdjan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Par le carnage qu'il sème dans la bande de Gaza, Israël a une fois encore attiré l'attention sur le caractère sanguinaire et inhumain de son approche. Hier, il a commis un nouveau massacre à Beit Hanoun, tuant des dizaines de civils, pour la plupart des femmes et des enfants. Les forces d'occupation israéliennes ont tiré 11 obus d'artillerie sur six maisons depuis les tanks qui encerclent la ville, dont ils s'étaient retirés l'avant-veille. Ces obus ont frappé les occupants de ces maisons pendant qu'ils dormaient, les déchiétant et mélangeant leur sang à la terre de Palestine.

Cette attaque israélienne barbare ne peut se justifier comme étant de la légitime défense : il s'agit d'une vengeance injustifiée. Il n'y a aucune référence à la vengeance dans la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'un acte d'agression qui ne saurait être justifié par le droit international. Même ceux qui ont justifié la vengeance comme étant une mesure de dissuasion ont atténué cette position en ajoutant que la vengeance doit être proportionnée au crime initial.

L'emploi excessif et aveugle de la puissance militaire israélienne et les pratiques inhumaines des forces d'occupation relèvent de la répression et du châtement collectif contre le peuple palestinien, dont la terre est occupée et les droits usurpés. Les attaques barbares d'Israël contre les civils palestiniens, y compris le meurtre de femmes, d'enfants et de personnes âgées, vont à l'encontre du droit international et de toutes les règles internationales et constituent des violations claires et flagrantes du droit international et des dispositions pertinentes de la IVe Convention de Genève, de 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Israël a créé une atmosphère de mort à l'intérieur du territoire palestinien occupé. Cela a amené un grand

nombre de personnes à mettre la vie et la mort sur le même pied, étant donné qu'il n'y a aucune perspective d'avenir qui puisse donner espoir aux Palestiniens ou une solution de rechange au processus de paix qui a été interrompu par les Gouvernements israéliens successifs. Ceux qui peuvent avoir une influence sur le processus de paix n'ont aucun intérêt à intervenir pour mettre fin au massacre dans les territoires palestiniens occupés. Ce massacre n'aboutira qu'à davantage de violence, car tout espoir a disparu de la vie des Palestiniens. Ils ont perdu leurs moyens d'existence et leur dignité humaine.

Tout cela ne créera que des générations remplies de haine, de désespoir et du désir de vengeance. Israël en sera responsable. L'inaction de la communauté internationale et le fait que le Conseil de sécurité ait fermé les yeux sur les massacres répétés perpétrés par Israël et permis que les actes d'agression et l'occupation se substituent à la justice et à la primauté du droit ne font qu'encourager Israël à priver le peuple palestinien de ses droits légitimes à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne fermement le massacre commis hier par Israël à Beit Hanoun, ainsi que ceux commis en Palestine occupée, où des dizaines de femmes, d'enfants et d'autres civils innocents ont été tués et blessés. Le Royaume d'Arabie saoudite renouvelle l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale pour qu'elle agisse rapidement afin que prennent fin les actes d'agression contre les Palestiniens innocents, ainsi que pour raviver le processus de paix, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions internationalement contraignantes. Le Royaume met en garde contre les conséquences graves qui résulteront de toute atteinte au processus de paix. Nous soulignons également qu'il est nécessaire de convoquer d'urgence une conférence internationale avec la participation de toutes les parties en vue de mettre fin à ces massacres horribles et de fournir une protection au peuple palestinien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. J'aimerais également remercier M^{me} Angela Kane de

son exposé sur l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Comme si le blocus aérien, terrestre et maritime de Gaza n'était pas suffisant, comme s'il n'était pas suffisant que le soi-disant retrait israélien de la bande de Gaza de l'été dernier n'ait été qu'un simple prétexte pour transformer la bande de Gaza en une prison pour le peuple palestinien, comme si les actes d'agression quotidiens contre les Palestiniens innocents n'étaient pas suffisants, comme si les scènes quotidiennes sur les télévisions occidentales montrant les morts palestiniens et le sang versé n'étaient pas suffisantes, comme si tout cela et les autres mesures quotidiennes prises par Israël contre le peuple palestinien n'étaient pas suffisants, Israël a lancé hier une nouvelle opération militaire pour faire couler le sang d'un plus grand nombre de Palestiniens – dont des femmes, des enfants et des personnes âgées –, détruisant tout espoir de paix et d'une vie digne pour tout un peuple.

Les mots de condamnation n'égalent plus l'ampleur des actions d'Israël. La communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier ne peuvent plus assister en spectateurs à cette tragédie injuste et prolongée. Les actes d'agression israéliens, les meurtres de dizaines de Palestiniens innocents, les coups de feu tirés sur des manifestantes pacifiques et le massacre de Beit Hanoun, ainsi que l'emploi par Israël d'armes interdites au niveau international et la destruction de l'infrastructure civile palestinienne, requièrent que l'on invoque le vaste corpus de lois et règles humaines civilisées, les accords et les préceptes moraux pour mettre fin à ces actes d'agression.

À la lumière de ce qui se passe, nous tenons à souligner qu'il est indispensable de mettre fin d'urgence à l'agression israélienne. Le Conseil doit adopter une résolution qui exige d'Israël qu'il mette fin à ses activités militaires, qui crée un mécanisme pour veiller à ce qu'il mette effectivement fin à ces activités, et qui mette en place une commission pour enquêter sur le massacre de Beit Hanoun. Une telle résolution n'irait pas à l'encontre des travaux du Quatuor; elle les compléterait plutôt et leur donnerait un nouvel élan, tout en augmentant la crédibilité des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin aux massacres israéliens quotidiens. Elle pourrait également servir à créer une ouverture qui permettrait d'adopter une démarche sérieuse pour l'instauration de la paix en Palestine et dans toute la région du Moyen-Orient.

L'évolution encourageante de la situation au Sud-Liban suite à l'adoption de la résolution 1701 (2006) est d'abord et surtout due à l'appui de la communauté internationale et à l'engagement pris par le Gouvernement libanais d'honorer pleinement ses obligations et ses responsabilités. L'armée libanaise est maintenant déployée dans le sud du pays. Le Représentant spécial du Secrétaire général a qualifié d'excellente notre coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Le Gouvernement libanais a déployé 8 600 militaires le long de la frontière libanaise pour renforcer les mécanismes d'observation. Le Gouvernement a démenti à de nombreuses reprises toutes les allégations formulées par Israël selon lesquelles des armes sont introduites clandestinement dans le pays.

Il est inacceptable que la résolution 1701 (2006) soit réduite à l'exigence de libération des deux soldats israéliens. La résolution vise principalement à mettre fin à tous les actes d'agression contre le Liban. Elle vise également à aider le Gouvernement libanais à exercer sa souveraineté et son autorité sur tout son territoire. Israël viole quotidiennement notre souveraineté en violant l'espace aérien libanais.

Comme si cela ne suffisait pas, des avions militaires israéliens survolent à haute et basse altitudes les navires allemands et français, en totale violation de l'engagement pris par Israël de respecter les dispositions de la résolution 1701 (2006) ainsi que le rôle et l'autorité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. L'application de la résolution 1701 (2006) relève de la responsabilité des deux parties, c'est pourquoi nous appelons ici la partie israélienne à honorer ses engagements et à assumer ses responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale.

Nous saluons le courage des Palestiniens et la ténacité dont ils font preuve pour s'accrocher à leur terre face à la machine militaire israélienne, qui cherche quotidiennement à les faire disparaître. L'heure de la paix a sonné. La Conférence de Madrid, les résolutions pertinentes de la communauté internationale ou encore l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002 sont autant de bases solides sur lesquelles fonder la paix globale, juste et durable que les peuples de la région appellent de leurs vœux. Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité s'efforcera de relancer cette initiative pour renforcer la paix et la sécurité internationales, contribuant ainsi à bâtir un avenir prospère et

débarassé des extrémismes pour les générations futures de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, de même qu'à celle qui sera faite par l'Azerbaïdjan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant du Qatar au nom du Groupe des États arabes et par l'Observateur permanent de la Palestine. Elle souhaite apporter des précisions sur un point abordé dans ces déclarations, à savoir la création et le déploiement d'une mission d'observation des Nations Unies ou d'une force de maintien de la paix dans le territoire palestinien occupé.

La création et le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies sur le territoire palestinien occupé constituent une proposition dont le Conseil est saisi depuis bientôt quatre décennies. Ma délégation estime, dans les circonstances actuelles où la tension est à son comble, que seule une séparation des deux parties par la force peut faire naître le climat de paix et de sécurité propice à la reprise des négociations en vue d'un règlement politique.

La Malaisie, comme d'autres pays, exhorte depuis longtemps le Conseil de sécurité à créer un mécanisme de protection international qui, doté d'une forte capacité d'interposition, aurait pour effets immédiats de désamorcer la situation explosive sur le terrain et d'instiller la confiance dans les deux camps. Ma délégation appelle donc une fois de plus au déploiement sans délai d'une force internationale de protection conséquente. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir la violence échapper à tout contrôle, ni de laisser indéfiniment ce conflit sans solution.

Le Conseil de sécurité connaît bien les détails de cette proposition de création d'une force des Nations Unies, qui a également été recommandée par le Secrétaire général. Malheureusement, les nombreux appels qui ont été lancés dans le passé pour que le Conseil examine cette proposition se sont heurtés à de la résistance. Par conséquent, des milliers de civils palestiniens sans défense, parmi lesquels des femmes et des enfants, sont tués ou blessés, et continuent de l'être, pendant que leurs biens et leurs infrastructures

sont détruits, en raison des incessants actes d'agression et de l'usage excessif et aveugle de la force par Israël, la puissance occupante, de manière presque routinière.

En représailles à l'occupation et à l'agression, des actions menées par des activistes palestiniens ont entraîné la mort de civils israéliens et la destruction de leurs biens. Si l'on juge ces actes légitimes dans ces circonstances, alors j'ai bien peur que nous soyons revenus aux temps sombres de nos ancêtres et que les membres du Conseil, oubliant les responsabilités que leur confère la Charte, semblent cautionner dans cette salle ces crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Ma délégation reste convaincue que le Quatuor diplomatique joue un rôle important. La Feuille de route et la solution prévoyant deux États qu'elle envisage, entre autres, constituent un véritable espoir pour la paix. Au vu de la situation actuelle sur le terrain et de la tendance générale à la dégradation de la situation générale dans la région, il semble que la Feuille de route adoptée il y a trois ans ait été délibérément asphyxiée par une puissance plus influente que le Quatuor. Il semble également que cette Feuille de route ne soit rien de plus qu'un morceau de papier, exactement comme les résolutions du Conseil

sur la question palestinienne – excellentes dans le fond mais difficiles à appliquer.

Ma délégation appelle une nouvelle fois le Conseil à assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte, dans l'intérêt des Palestiniens et des Israéliens, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région et plus généralement dans le monde, et dans l'intérêt de l'humanité. Alors que des efforts réels sont déployés pour ressusciter le processus de paix au Moyen-Orient, la création et le déploiement sans délai d'une force des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés représentent une option que le Conseil devrait envisager sérieusement.

Ma délégation espère que le projet de résolution qui sera présenté le moment venu par la délégation qatarienne au nom de l'OIC et de la Ligue des États arabes servira de base à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. J'ai donc l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 15.

La séance est suspendue à 13 h 5.